

Louvain School of Management

Les changements dans l'audit des estimations comptables - Norme ISA 540 révisée

Auteur : Loïc REMY
Promoteur(s) : Bénédicte VESSIE
Année académique 2019-2020
Master [120] en sciences de gestion, à finalité spécialisée

Résumé

Ce mémoire a pour but de définir quel impact l'introduction de la norme ISA 540 révisée a sur la méthodologie des auditeurs lorsqu'ils audient des estimations comptables. Pour cela, il sera présenté les raisons pour lesquels l'IAASB a révisé la norme ISA 540, les changements importants qui ont été opérés seront aussi abordés en illustrerai par un programme de travail élaboré par PwC.

Tout d'abord, les raisons pour lesquelles l'IAASB a révisé la norme ISA 540 sont nombreuses. La principale étant que les estimations comptables sont de plus en plus complexes et notamment suite à l'introduction de la norme IFRS 9. Cette norme a instauré un nouveau concept que sont les pertes de crédits attendues.

Les principaux changements dans la méthodologie des auditeurs liés à la révision de la norme ISA 540 concernent le risque inhérent. Trois nouveaux concepts sont apparus : l'évaluation séparée du risque inhérent et du risque de contrôle, l'échelle de risque inhérent et les facteurs de risque inhérent.

L'évaluation séparée consistera à évaluer séparément le risque inhérent et le risque de contrôle. Il est question d'évaluation séparée car elle sera supplémentaire à celle faite par application de la norme ISA 315, qui elle, porte sur tout l'ensemble de l'audit.

Ensuite, vient l'échelle de risque inhérent. Ce nouveau concept a pour vocation d'aller dans le sens de « l'adaptabilité » tel que le souhaite l'IAASB et de nombreux professionnels du secteur. Cette échelle a notamment pour but d'élaborer des procédures d'audit plus souples lorsque l'auditeur évalue que le risque inhérent sur tel estimation est considérée comme faible.

Enfin, les facteurs de risque inhérent ont été introduits : l'incertitude d'estimation, la complexité, la subjectivité et les autres facteurs de risque inhérent. Ces facteurs ont pour but d'aider l'auditeur à identifier et évaluer le risque inhérent des estimations comptables.

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier particulièrement ma promotrice Mme Bénédicte Vessié pour m'avoir aiguillé pendant toute la durée de ce mémoire en me donnant des conseils toujours pertinents et bienveillants. Merci aussi pour le courage qu'elle m'a insufflé durant nos échanges.

Ensuite, j'aimerais remercier la société PwC pour m'avoir donné accès à leur programme de travail. Notamment, je remercie Mr Gaëtan Roy (directeur audit chez PwC) et Mr Arnaud Gain (manager audit chez PwC) pour les conseils et recommandations qu'ils m'ont donnés.

Enfin, j'aimerais remercier mon entourage pour le soutien qu'il m'a apporté ainsi que pour la relecture de ce mémoire.

Table des matières

Résumé	1
Remerciements	2
Table des matières	3
Liste des illustrations.....	8
Liste des annexes.....	9
Introduction	10
I. Estimations comptables et objectifs de révision de la norme ISA 540	12
A. Définition « d’estimations comptables ».....	12
B. Pourquoi les estimations comptables sont essentielles au niveau des états financiers.....	12
C. Difficultés rencontrées par l’auditeur.....	13
D. Objectif de révision de la norme ISA 540.....	14
II. La norme ISA 540 (révisée)	16
A. Présentation de la norme	16
1. Méthode.....	16
2. Données et hypothèses	16
3. Exemples d’estimations comptables	18
4. Adaptabilité	18
5. Evaluation des risques inhérents	19
a) L’incertitude d’estimation.....	20
b) La complexité.....	21
c) La subjectivité	21
d) Le lien entre ces trois facteurs.....	22
e) Sensibilité	23

f) Autres facteurs de risque inhérent	23
6. Esprit critique	23
B. Date d'entrée en vigueur	25
C. Objectif	25
D. Exigences	26
1. Evaluation des risques inhérents	26
a) L'entité et son environnement	26
(1) La nature des opérations et les autres événements et situations	26
(2) Les exigences du référentiel comptable applicable	27
(3) Les cadres réglementaires spécifiques	28
b) Les aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit	29
(1) La nature et l'étendue de la surveillance et de la gouvernance	29
(2) Les compétences et connaissances de la direction	30
(3) Compréhension de l'évaluation des risques réalisé par l'entité	31
(4) Le système d'information de l'entité relatifs aux estimation comptables	32
(5) Activités de contrôle relatives au système d'information	36
c) Examen du dénouement ou de la révision d'estimations comptables antérieures ...	38
d) Compétences ou connaissances spécialisées	39
2. Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives	39
a) Le degré d'incertitude des estimations comptables	41
b) La mesure dans laquelle la complexité, la subjectivité ou d'autres facteurs de risque inhérent ont un impact sur :	42
(1) Le choix et l'application des méthodes, hypothèses et données pour l'établissement de l'estimation comptable	42
(2) Le choix de l'estimation ponctuelle de la direction et les informations à fournir dans les états financiers	43

3.	Réponses à l'évaluation des risques d'anomalies significatives	43
a)	Contrôles pertinents pour l'audit.....	44
	(1) L'évaluation du risque d'anomalies significatives repose sur l'efficacité du fonctionnement des contrôles.....	45
	(2) Les contrôles de substance ne peuvent pas fournir à eux seuls des éléments probants suffisants et appropriés	45
b)	Risque important	46
c)	Les trois approches de réponse au risque	47
	(1) Obtenir des éléments probants relatifs à des événements survenus jusqu'à la date du rapport du réviseur	47
	(2) Tester le processus qu'a suivi la direction pour établir l'estimation comptable ..	47
	(3) Etablir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance	58
	(4) Autres considérations liées aux éléments probants	61
4.	Informations à fournir sur les estimations comptables.....	63
5.	Indices d'un parti pris possible de la direction.....	64
6.	Evaluation globale fondée sur les procédures d'audit mises en œuvre.....	65
a)	Caractère suffisant et approprié des éléments probants	65
b)	Les estimations comptables sont raisonnables ou ne comportent pas d'anomalies ..	66
E.	Déclarations écrites	68
F.	Communication avec le gouvernement d'entreprise, la direction et d'autres parties intéressées.....	69
G.	Documentation	71
III.	Nouveautés et objectifs de révision de la norme ISA 540 révisée	74
A.	Evaluation des risques	75
1.	Evaluation séparée du risque inhérent et du risque de contrôle	75
a)	Description de la nouveauté	75

b)	Perception de cette nouveauté	75
c)	Impact sur la méthodologie de l'auditeur	75
2.	Echelle de risque inhérent	77
a)	Description de la nouveauté	77
b)	Perception de cette nouveauté	77
c)	Impact sur la méthodologie de l'auditeur	78
3.	Facteurs de risque inhérent	78
a)	Description de la nouveauté	78
b)	Perception de cette nouveauté	79
c)	Impact sur la méthodologie de l'auditeur	79
B.	Méthodes, hypothèses importantes et données	81
1.	Description de la nouveauté	81
2.	Perception de cette nouveauté	81
3.	Impact sur la méthodologie de l'auditeur	81
C.	Les approches de réponse aux risques	83
1.	Description de la nouveauté	83
2.	Perception de cette nouveauté	83
3.	Impact sur la méthodologie de l'auditeur	84
D.	Evaluation globale	84
1.	Description de la nouveauté	84
2.	Perception de cette nouveauté	84
3.	Impact sur la méthodologie de l'auditeur	85
E.	Expert désigné par la direction	86
1.	Description de la nouveauté	86
2.	Perception de cette nouveauté	86

3.	Impact sur la méthodologie de l'auditeur.....	87
F.	Connaissances et compétences spécialisées.....	88
1.	Description de la nouveauté.....	88
2.	Perception de cette nouveauté.....	88
3.	Impact sur la méthodologie de l'auditeur.....	88
G.	Sources d'informations externes.....	90
1.	Description de la nouveauté.....	90
2.	Perception de cette nouveauté.....	90
3.	Impact sur la méthodologie de l'auditeur.....	90
H.	Conclusion.....	91
	Conclusion.....	93
	Bibliographie.....	95
	Annexes.....	98

Liste des illustrations

Figure 1 : évaluation du risque inhérent (PwC)	76
Figure 2 : principe d'adaptabilité (PwC)	78
Figure 3 : risque inhérent par type d'estimation (PwC).....	80
Figure 4 : niveau de facteur de risque inhérent (PwC).....	80
Figure 5 : tests d'hypothèses et des données (PwC)	82
Figure 6 : évaluation globale (PwC)	85
Figure 7 : procédure où les estimations ne sont pas raisonnables (PwC).....	86
Figure 8 : évaluation des travaux de l'expert (PwC)	87
Figure 9 : évaluation des compétences requises (PwC)	89

Liste des annexes

Annexe 1 : Evaluation du risque inhérent et du risque de contrôle.....	98
Annexe 2 : Evaluation du risque inhérent Goodwill	102
Annexe 3 : Réponse aux risques – Goodwill	104
Annexe 3bis : Test hypothèses importantes – Goodwill	109
Annexe 3ter : Test des données – Goodwill.....	110
Annexe 3quater : Evaluation des travaux de l’expert engagé par la direction – Goodwill.....	111
Annexe 3quinquies : Evaluation des travaux de l’expert missionné par l’auditeur – Goodwill..	112

Introduction

Ce mémoire porte sur les changements dans l'audit des estimations comptables causé suite à l'introduction de la norme ISA 540 révisée. J'ai été amené à choisir cette thématique car je souhaitais faire mon mémoire sur une norme ISA. Aussitôt, j'ai pu me rendre compte qu'une nouvelle norme avait vu le jour, la norme ISA 540 révisée, quelques mois avant de choisir mon sujet. J'ai alors fait quelques recherches et celles-ci fut très peu concluantes. En effet, je n'ai quasiment rien trouvé comme publication énonçant quel impact cette norme allait avoir sur la méthodologie d'audit des estimations comptables dorénavant. J'en suis alors venu à la conclusion que ce sujet pourrait être intéressant pour des étudiants en recherche de documentations sur le sujet, des professionnels et aussi pour moi, professionnellement parlant, pour ma future carrière dans l'audit. J'ai alors établi une question de recherche qui est de savoir quel impact a l'introduction de cette norme ISA 540 révisée sur la méthodologie des auditeurs.

Tout d'abord, je définirai ce qu'est une estimation comptable, par la définition faite par la norme ISA 540 révisée et le détail des points importants de cette norme. Cela permettra aux lecteurs de bien comprendre les bases de ce mémoire.

Ensuite, j'énoncerai pourquoi les estimations comptables sont essentielles dans les états financiers. Celles-ci peuvent en effet être très importantes dans les états financiers. Cela peut dépendre de la nature de l'entité auditée mais en général, une entité n'échappe pas à ces estimations comptables car on en retrouve dans un grand nombre de postes du bilan.

Dès lors, j'expliquerai les raisons pour lesquelles l'IAASB (organe normatif dédié à l'élaboration des normes ISA) a décidé de réviser la norme ISA 540. En quelques mots, cette norme datait de 2009 et les affaires étant en constantes évolutions, il était nécessaire pour l'IAASB de procéder à une mise à jour. De plus, un important changement a eu lieu par l'introduction de la norme IFRS 9, les pertes de crédits attendues.

Ensuite, je présenterai la norme ISA 540 révisée et ses exigences de manière détaillée. Etant donné que la norme a une structure logique, présentée étape par étape, j'ai décidé de reprendre cette même

structure. Les modalités d'application alors séparées des exigences dans la norme ISA 540 révisée, seront ici regroupées afin de mieux saisir les notions énoncées dans les exigences via la présence d'exemples et de proposition d'application. Cette présentation détaillée a été pensée pour rendre la norme plus conviviale au niveau de la lecture par une reformulation complète et des exemples.

Enfin, je détaillerai tous les changements importants qui ont un impact sur la méthodologie de l'auditeur. Je présenterai alors les changements de manière à faire référence à la norme, en expliquant brièvement chaque changement majeur. Ensuite, j'énoncerai les raisons de ce changement et ce que cela pourrait apporter. Pour finalement présenter quel impact cela a sur la méthodologie tout en illustrant par un programme de travail élaboré par PwC.

I. Estimations comptables et objectifs de révision de la norme ISA 540

Dans ce premier chapitre, il sera question d'énoncer la définition d'une estimation comptable, pourquoi ces estimations comptables sont essentielles dans les états financiers, les difficultés de l'auditeur lorsqu'il est confronté à celles-ci et pourquoi une révision de la norme ISA 540 était nécessaire.

A. Définition « d'estimations comptables »

La norme ISA 540 révisée définit ce concept comme ceci : « Les estimations comptables sont des montants chiffrés dont l'évaluation, selon les exigences du référentiel d'information financière applicable, comporte une incertitude d'estimation » (ci-après dénommé incertitude d'estimation).

Les estimations comptables sont de nature très variable et doivent être établies par la direction pour les montants chiffrés qui ne sont pas directement observables. Ces montants devront donc être estimés car il existe deux limitations inhérentes à l'évaluation d'estimations comptables : les compétences et les données. Ces limites nécessitent, pour pouvoir évaluer de tels montants, une certaine part de subjectivité. Ceci provoque une variabilité des résultats de l'évaluation, c'est-à-dire que les résultats de l'estimation ne seront pas les mêmes en fonction du jugement de la direction, des méthodes utilisées, des hypothèses retenues, etc. La direction doit alors user de son jugement et mettre en place des méthodes se basant sur les hypothèses et données qu'elle a à sa disposition afin d'évaluer ces montants. L'évaluation de tels montants peut donc parfois être très complexe.

B. Pourquoi les estimations comptables sont essentielles au niveau des états financiers

Comme l'énonce le référentiel comptable belge (BE GAAP) ainsi que beaucoup d'autres, les états financiers doivent présenter une image fidèle. On comprend alors que les estimations comptables peuvent porter préjudice à cette image fidèle lorsque que l'on sait qu'elles sont susceptibles de

présenter des anomalies significatives dans les états financiers à cause de la complexité, la subjectivité et la part de jugement que la direction doit poser afin de déterminer la valeur de l'estimation comptable.

De par leur complexité, toute une série d'informations devront être fournies dans les états financiers afin que le lecteur puisse prendre connaissance des hypothèses que la direction a pris afin de déterminer la valeur de l'estimation comptable présente dans les états financiers. Ces informations sont d'autant plus complètes lorsque l'entité est soumise aux exigences du référentiel comptable IFRS.

C. Difficultés rencontrées par l'auditeur

Les difficultés rencontrées par l'auditeur lorsque qu'il contrôle des estimations comptables peuvent être multiples. Comme énoncé dans les deux premiers points de ce chapitre, les estimations comptables peuvent parfois être complexes à évaluer à cause de leur incertitude d'estimation, leur complexité et leur subjectivité. Ces trois éléments seront développés dans le prochain chapitre et constitueront les facteurs de risque inhérent. Par l'existence de ces trois facteurs de risque inhérent, l'estimation comptable sera plus ou moins complexe à estimer. Dans certains cas, l'évaluation des estimations comptables sera si complexe que la direction devra faire appel à un expert afin que celui-ci apporte son expertise sur une méthode, une hypothèse ou encore des données que la direction devrait utiliser. Pour l'auditeur, cela peut aussi dire que celui-ci n'aura peut-être pas les compétences qu'il faudrait avoir pour auditer ce genre d'estimations comptables complexes. Il pourra alors lui-même faire appel à un expert en interne (lorsque le cabinet emploie des experts dans ce domaine) ou auprès d'un expert externe. Cela pourrait être le cas, par exemple, quand il s'agira d'auditer des pertes de crédits attendues sur des prêts (à l'actif du bilan) dans le secteur financier (comme des banques par exemple).

Si l'estimation peut être complexe, l'audit de ces estimations comptables peut l'être encore plus. Car au-delà de ces facteurs de risque inhérent, l'auditeur peut faire face à un parti pris possible et/ou de fraude de la direction. En effet, l'évaluation faite par la direction peut être biaisée volontairement ou non comme, par exemple, quand la direction a une tendance à fixer son

estimation ponctuelle dans la fourchette haute dans l'intervalle de confiance, ce qui pourrait faire croire que la direction a tendance à être optimiste ou à l'inverse pessimiste. Ce principe de biais de la direction est un élément important lors de l'audit d'estimations comptables et consistera pour l'auditeur a devoir fortement exercer son esprit critique. Comme pour le cas de la fraude, l'auditeur devra prendre connaissance des objectifs plus « personnels » des membres de la direction (comme des bonus) ou des objectifs de l'organe en lui-même, afin de définir les risques potentiels. Par exemple, dans le cas où la direction a l'objectif d'avoir X% de croissance du bénéfice, il se pourrait que la direction soit tentée de sous-évaluer des litiges afin de réduire les provisions faites et ainsi augmenter le bénéfice pour pouvoir accéder à l'objectif fixé.

D. Objectif de révision de la norme ISA 540

Les raisons principales de la révision de la norme ISA 540 sont décrites dans le texte « Basis for conclusions » (document annexe à la norme ISA 540 révisée) et sont résumées ci-dessous. De plus, des analyses plus en détail ont été effectuée en comparant les exigences de la norme ISA 540 avec la version révisée.

Premièrement, l'IAASB a pu constater lors de son analyse après l'introduction de la norme ISA 540 qu'il y avait des points qui demandaient des explications plus claires, ou des exigences ou des conseils supplémentaires. De plus, l'IAASB a constaté qu'il y avait des préoccupations concernant la qualité de l'audit des estimations comptables. Ces points d'amélioration pourraient alors permettre aux auditeurs de traiter des estimations comptables de plus en plus complexes ainsi que de déterminer quelles informations afférentes aux estimations comptables à fournir. Ainsi, l'IAASB voulait réviser la norme pour avoir un cadre plus robuste ainsi qu'une « guidance » plus détaillée pour améliorer la qualité des audits.

Ensuite, si les estimations comptables deviennent de plus en plus complexes, c'est notamment à cause de l'introduction de la norme IFRS 9. En effet, cette norme a introduit un nouveau concept qui est celui des « pertes de crédit attendues » qui sont des provisions pour pertes sur des emprunts et des autres risques de crédit. Ce nouveau concept change radicalement la manière dont les banques ou d'autres organismes comptabilisent des emprunts à l'actif. Par cette nouveauté,

l'IAASB se devait de répondre au nouveau risque que sont les pertes de crédits attendues dans le secteur financier par un cadre normatif qui permettait d'inclure ce nouveau concept car ce type d'estimations crée une forte incertitude d'estimation¹. On peut d'ailleurs retrouver beaucoup de référence aux pertes de crédit attendues dans des exemples illustrant certains paragraphes de la norme ISA 540 révisée.

Enfin, les estimations comptables se font de plus en plus en juste valeur et sont aussi de plus en plus subjectives. Des estimations en juste valeur et subjectives ne permettent pas à l'auditeur de suivre un processus simple. Dans ce genre de cas, l'esprit critique est la clé pour auditer de tels estimations comptables. C'est pourquoi l'esprit critique a été au cœur de la révision de la norme ISA 540 pour que la norme puisse donner une « guidance » assez claire pour que les auditeurs puissent comprendre les jugements portés par la direction². De plus, l'IAASB devait se concentrer sur le fait de donner une meilleure « guidance » relative à comment les auditeurs doivent exercer leur esprit critique et comment documenter cet esprit critique³.

¹ Healy K. (2019)

² Healy K. (2019)

³ Avsnitt, F. (2019)

II. La norme ISA 540 (révisée)

Dans ce chapitre, nous allons passer en revue de manière structurée et chronologique (par rapport aux phases de l'audit) toutes les exigences de la norme ISA 540 révisée de façon détaillée. En présentant les exigences de cette norme, un maximum d'exemples seront donnés sur les points plus importants afin de clarifier certains de ces points.

A. Présentation de la norme

Dans cette présentation succincte, seront exposés les principes théoriques de la norme ISA 540 révisée, utiles à la compréhension du chapitre suivant, et les exigences qui définiront de manière plus pratique les procédures à suivre aux fins de contrôle d'évaluations comptables.

1. Méthode

Selon la norme ISA 540 révisée, une méthode est une technique de valorisation utilisée par l'organe de gestion dans le but de faire une estimation comptable. Il s'agit d'un outil ou une procédure de calcul se référant dans certains cas à un modèle et impliquant de devoir utiliser des hypothèses et des données prenant en compte les relations entre celles-ci. Un exemple est donné au paragraphe A2 : une méthode reconnue pour l'estimation de montants chiffrés liés à des opérations dont le paiement est fondé sur des actions est la détermination du prix d'une option call en utilisant la formule de Black-Scholes.

2. Données et hypothèses

Comme nous venons de le voir, une méthode se base sur des hypothèses et des données. La norme donne aussi une définition de ces deux notions :

- Donnée : La norme fait une distinction entre deux types de données :

- Donnée : Il s'agit d'une information qui peut être obtenue par une observation directe ou par un tiers.
- Donnée dérivée : Il s'agit d'informations obtenues en appliquant aux données des techniques analytiques ou d'interprétation uniquement dans le cas où ces techniques ont un fondement théorique solide et qu'elles font donc moins appel au jugement de la direction.
- Exemples :
 - Les prix convenus lors d'opérations sur le marché
 - La durée de fonctionnement d'une machine ou le nombre d'unités produites par celle-ci
 - Des prix historiques comme le taux d'intérêt, le calendrier de paiement ou les échéances stipulées dans un contrat de prêt
 - Des informations prospectives comme les prévisions de conjoncture économique
 - Un taux d'intérêt futur déterminé par interpolation à partir de taux d'intérêt à terme (donnée dérivée)
- Exemple de provenance des données :
 - Générées en interne ou en externe
 - Observables dans des contrats
 - Observables dans des prises de position législatives ou réglementaires
- Hypothèse : De manière générale, tout ce qui n'est pas une donnée (comme définit ci-dessus) est une hypothèse. Cependant, la norme donne quelques informations pertinentes à leur sujet : elles impliquent que la direction doit porter un jugement se basant sur les informations disponibles et donc choisir une hypothèse parmi un éventail de possibilités. Dans le cas où les hypothèses sont élaborées ou retenues par un expert

et qu'elles sont choisies par la direction, la norme considère que celles-ci sont celles de la direction.

3. Exemples d'estimations comptables

- L'obsolescence des stocks
- Les amortissements sur immobilisations corporelles
- L'évaluation d'infrastructure
- L'évaluation d'instruments financiers
- L'issue des litiges en cours
- Les provisions pour pertes de crédit attendues
- L'évaluation des contrats d'assurance au passif
- Les provisions pour garanties
- Les provisions pour pensions
- Les paiements fondés sur des actions
- La juste valeur d'actifs ou de passifs acquises lors de regroupement d'entreprises, incluant la détermination d'un goodwill et des immobilisations incorporels
- Les tests « d'impairment » d'actifs ayant une longue durée de vie et des immobilisations corporelles désaffectées
- Les échanges non-monétaires d'actifs ou de passifs entre parties indépendants
- Les produits venant de contrats à long terme

4. Adaptabilité

Etant donné que les évaluations comptables sont sujettes à interprétation par la direction, il existe différents degrés d'incertitude. C'est pour cela que les procédures d'évaluation des risques et les procédures d'audit complémentaires exigées par cette norme dépendront du niveau d'incertitude de chaque estimation ainsi que de l'évaluation des risques d'anomalies significatives s'y rattachant. Entre autres, les procédures seront moins approfondies sur les évaluations dont l'incertitude

d'estimation, le degré de complexité ainsi que leur subjectivité est faible. Inversement, elles seront plus approfondies si le degré de ces éléments est élevé.

Dans les cas où les procédures d'audit seraient moins approfondies pour les raisons signifiées ci-dessus, il faut entendre que ces procédures pourraient ne consister qu'en des demandes d'informations auprès de la direction ainsi que des tests de cheminement. Les tests de cheminement consisteraient donc à vérifier si des procédures existent pour l'établissement des estimations comptables et si la direction a bien suivi ces procédures.

Inversement, si la direction doit porter des jugements importants et que le processus d'évaluation est complexe, les procédures d'audit seront plus approfondies.

5. Evaluation des risques inhérents

La norme ISA 540 révisée précise que l'auditeur devra procéder à une évaluation distincte du risque inhérent sur la présence d'anomalies significatives provenant d'estimations comptables. La présence ou non d'anomalies significatives doit être mise en parallèle avec les assertions⁴ :

- Réalité : est-ce que les estimations se basent bien sur des événements réels se rapportant à l'entité ?
- Exhaustivité : est-ce que toutes les estimations comptables ont été réalisées et donc se retrouvent-elles toutes dans les états financiers ?
- Exactitude, évaluation et imputation : les estimations ont-elles été correctement valorisées par la direction ? Est-ce que leurs valeurs sont (raisonnablement) exacts ?
- Séparation des exercices / Cut-off : est-ce que les estimations comptables se rapportent à la bonne période ?

⁴ Définies dans l'ISA 315 §A129

- Classification : est-ce que les estimations comptables ont été encodées sous la bonne rubrique ?
- Présentation : est-ce que les estimations comptables sont présentées correctement dans les états financiers ?
- Existence : est-ce que les estimations comptables existent réellement ou s'agit-il d'une manœuvre de la direction pour divers objectifs ?
- Droits et obligations : est-ce que ces estimations se rapportent bien à des droits ou obligations de l'entité ?

Le principe d'adaptabilité énoncé au point précédemment est directement visible dans l'évaluation du risque inhérent. En effet, le risque inhérent peut être plus élevé selon certaines assertions, ce qui signifie que l'évaluation du risque inhérent faite par l'auditeur dépend de la mesure dans laquelle les facteurs de risque inhérent (développés ci-dessous) influent sur la probabilité ou l'ampleur d'une anomalie. C'est pourquoi cette évaluation du risque inhérent s'inscrit maintenant sur une échelle appelée « échelle de risque inhérent ».

A plusieurs reprises, la norme ISA 540 révisée fait référence aux facteurs de risque inhérent. On en dénombre trois principaux, développés à l'Annexe 1 de cette même norme :

a) L'incertitude d'estimation

L'annexe définit ce facteur comme étant « la vulnérabilité au manque de précision inhérente à un processus d'évaluation ». Comme dit précédemment, la stratégie pour déterminer le coût ou le prix d'une estimation comptable consiste à appliquer une méthode reflétant les connaissances que l'entreprise peut avoir à disposition par rapport au coût ou au prix de revient, et à utiliser des données. Cependant, ces connaissances et données sont parfois difficilement accessibles ou disponibles, ce qui peut limiter leur vérifiabilité et donc réduire la précision des résultats obtenus grâce à ces connaissances ou données.

Les données ou connaissances peuvent par exemple être des entrées ou sorties d'avantages économiques futurs qui ceux-ci ne seront pas observables avant la date de clôture ou même la finalisation des états financiers. Les estimations ne peuvent donc pas être vérifiées avant que l'auditeur puisse émettre son opinion, ce qui rend l'évaluation d'autant plus incertaine.

b) La complexité

En ce qui concerne la complexité, l'annexe donne un certain nombre de cas qui favorisent la complexité de l'estimation comptable. Les estimations comptables peuvent devenir complexes, notamment quand il existe de nombreuses variables d'évaluation, quand il y a de nombreux ensembles de données, quand les hypothèses utilisées par la direction sont nombreuses et/ou corrélées ou quand les données utilisées sont difficiles à identifier, à obtenir, à collecter ou à comprendre. Sur ce dernier point, l'annexe précise le cas où les données pourraient être difficiles à obtenir même par source d'information externe (par exemple des produits dérivés comme une option sur devises « non courantes ») ou encore complexes à comprendre par le fait que celles-ci nécessitent des compétences commerciales ou juridiques complexes sur le plan technique.

La complexité des estimations comptables peut aussi être illustrée par l'utilisation de méthodes et de procédés de calcul ou modèles utilisés considérés comme étant complexes. Il s'agit notamment de techniques d'évaluation probabilistes, des formules d'évaluation d'options ou des techniques de simulations permettant de prédire des événements ou résultats futurs. Aussi, ces modèles peuvent eux-mêmes comprendre des données provenant de plusieurs sources ou de plusieurs ensembles de données.

c) La subjectivité

La subjectivité peut dans certains cas être limitée notamment grâce au référentiel comptable. Celui-ci peut parfois réduire la subjectivité de la direction en donnant des exigences claires et prises quant à l'établissement de l'une ou l'autre estimation comptable.

Cependant, si ce référentiel comptable, applicable à l'entité, ne définit pas de telles exigences, la direction devra inévitablement porter des jugements aux fins d'évaluation d'estimations comptables. Ces jugements comportent souvent de la subjectivité et notamment sur les approches, concepts et techniques que la direction décidera d'appliquer. Aussi, les sources de données, les hypothèses, la fourchette de résultats possibles ainsi que la probabilité que ces certains montants se retrouvent dans cette fourchette, sont des choix que la direction doit faire et qui sont entachés de subjectivité.

Certains éléments sont obligatoirement de nature subjective comme les dénouements futurs et donc incertains, quand il y a lieu de décider de faire une réduction de valeur sur créance par exemple. En effet, il est difficile d'écarter la subjectivité quant à la probabilité de recouvrement de cette créance, au montant de la réduction de valeur à acter ainsi qu'au moment opportun pour acter cette réduction de valeur.

L'annexe 1 précise une notion importante de cette ISA, le « parti pris de la direction » dans ses décisions. Cette notion est définie au paragraphe 12 d) comme « un manque de neutralité de la part de la direction dans la préparation de l'information ». Comme nous venons de le voir, la direction établit une fourchette de résultats pour déterminer le montant de l'estimation comptable. La direction pourrait avoir une tendance à déterminer le montant de l'estimation comptable toujours dans la fourchette haute de celle-ci, de manière intentionnelle ou non. On dit alors que la direction fait preuve d'un parti pris. La direction pourrait avoir un incitant à faire preuve de parti pris de manière volontaire notamment pour atteindre des objectifs fixé par l'entité comme un résultat net bien précis ou un ratio de fonds propres attendu. C'est pourquoi l'auditeur doit être vigilant par rapport à ceci. Ces éléments seront revus dans les exigences de manière plus pratique.

d) Le lien entre ces trois facteurs

Ensuite, il est utile de préciser que ces trois facteurs ne doivent pas être considérés individuellement mais plutôt qu'ils sont influencés les uns par les autres. Généralement, plus le degré de complexité ou d'incertitude est élevé, plus grande sera la subjectivité exercée par la direction, ce qui peut lui

donner l'occasion de faire preuve de parti pris. Cela peut donc naturellement augmenter le risque de fraude si la direction fait preuve de parti pris intentionnel.

e) Sensibilité

Outre la notion de parti pris de la direction, une autre notion tout aussi importante est la « sensibilité » de l'estimation comptable. C'est le fait que l'incertitude d'estimation ait une influence sur l'amplitude de la fourchette des résultats possibles, c'est-à-dire que plus l'incertitude d'estimation est élevée, plus grande sera la fourchette et donc plus grand sera l'impact du parti pris par la direction dans ses décisions-là. Pour juger l'incidence de la sensibilité de l'estimation comptable, l'auditeur devra réaliser une « analyse de sensibilité ».

f) Autres facteurs de risque inhérent

Enfin, d'autres facteurs de risque inhérent sont explicités dans la norme, notamment :

- Les changements de nature ou de circonstances. Ces changements concernent des éléments pertinents des états financiers ou des exigences du référentiel comptable. Ils pourraient avoir une influence sur le choix de la méthode d'évaluation, des hypothèses prises par la direction ou des données utilisées afin de procéder à l'établissement d'estimations comptable.
- La vulnérabilité aux anomalies provenant des partis pris de la direction. Il s'agit de voir si les partis pris de la direction pourraient ou non provoquer des anomalies.

6. Esprit critique

L'esprit critique est d'avantage mis en avant dans le cadre normatif de l'IAASB qui y accorde de plus en plus d'importance étant donné qu'il s'agit d'une compétence clé de l'auditeur. Cette partie a d'ailleurs été développée plus en détail dans le chapitre consacré aux objectifs de révision de la norme ISA 540. Cependant, il est important de refaire un rappel à ce stade car cette notion reviendra

tout au long de la norme révisée. Selon la norme ISA 200, l'esprit critique est une « Attitude relevant d'un esprit interrogatif, attentif à des conditions qui peuvent indiquer des anomalies possibles résultant d'erreurs ou provenant de fraudes, et conduisant à une évaluation critique des éléments probants ». Un complément est donné par la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes) : l'esprit critique amène l'auditeur à se poser des questions, à remettre en cause des informations, procédures ou une absence de procédures.⁵

Dans le cadre des estimations comptables, la norme précise que l'exercice et l'importance de l'esprit critique de l'auditeur s'intensifient quand les facteurs de risques inhérents comme l'incertitude, la complexité et la subjectivité (ou d'autres facteurs expliqués ci-dessus) sont élevés. L'auditeur devra donc faire preuve d'un esprit critique important notamment quand les anomalies sont fortement vulnérables aux parti pris de la direction ou de la fraude.

⁵ CNCC (2019)

B. Date d'entrée en vigueur

La norme ISA 540 s'appliquera aux audits des états financiers d'entités qui ont une date de début d'exercice postérieure au 15 décembre 2019. Cependant, elle n'a pas encore fait l'objet de traduction dans les deux langues nationales en Belgique ni fait l'objet du processus d'approbation de celle-ci.

C. Objectif

Concernant les estimations comptables, l'auditeur a comme objectif de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés. La récolte de ces éléments a pour objectif de donner à l'auditeur une assurance quant au caractère raisonnable des estimations comptables et des informations y afférentes figurant dans les états financiers. Ce caractère raisonnable doit être mis en lien avec le référentiel comptable applicable.

D. Exigences

Les exigences reflètent la méthodologie définie par l'IAASB que les auditeurs doivent suivre pour garantir la qualité de leurs audits. Dans cette partie, nous verrons donc les procédures que les auditeurs doivent réaliser avant, pendant et après leurs audits. Cette partie sera en lien direct avec la partie « Présentation de la norme » car cette dernière énonçait les bases pour pouvoir mettre en place des procédures plus concrètes.

1. Evaluation des risques inhérents

Comme vu dans la présentation de la norme, l'auditeur a l'obligation de mettre en œuvre des procédures pour évaluer, de manière isolée (c'est-à-dire distincte de l'évaluation générale des risques inhérents à la société comme requis par la norme ISA 315 révisée), les risques inhérents relatifs aux estimations comptables.

Pour cela, l'auditeur devra acquérir une connaissance de l'entité et de son environnement ainsi que les aspects utiles du contrôle interne de l'entité. En application à ce qui a été énoncé ci-dessus, les éléments obtenus lors de la prise de connaissance de ces deux aspects seront bien évidemment des éléments qui permettent l'évaluation des risques inhérents relatifs aux estimations comptables.

Dans cette partie, seront donc exposés les éléments que l'auditeur doit récolter pour sa prise de connaissance.

a) L'entité et son environnement

(1) La nature des opérations et les autres événements et situations

Tout d'abord, l'auditeur devra prendre connaissance de la nature des opérations que l'entité fait régulièrement ainsi que celles que l'entité serait amenée à réaliser. Le but de prendre connaissance de la nature des opérations est de déterminer celles qui pourraient nécessiter la comptabilisation d'estimations comptables ou si ces opérations pourraient faire naître une obligation d'information dans les comptes annuels.

L'auditeur doit aussi être vigilant quant à ces opérations ou événements car ils pourraient aussi nécessiter un changement dans les estimations comptables déjà réalisées et donc nécessiter la révision d'estimations comptables. C'est notamment le cas quand :

- L'entité s'est engagée dans de nouveaux types d'activité. La norme vise ici les entités qui pourraient se diversifier en développant des nouvelles activités qui pourraient faire naître une obligation de comptabilisation d'estimation comptable.
- Les modalités des opérations ont changé. C'est le cas par exemple quand l'entité décide de réorienter ces activités vers un secteur ou quand elle décide de proposer un nouveau service ou produit.
- De nouveaux événements se sont produits. On peut donner comme exemple un litige avec une personne ou une autre entité, cela peut être avec un travailleur ou ex-travailleur comme avec un fournisseur. Dans le cas de litige, l'entité devra provisionner un montant qui sera jugé comme une estimation comptable étant donné que le montant est incertain et donc qu'il nécessite un jugement de la part de la direction. Il est donc essentiel que les auditeurs prennent connaissance du fait que l'entité ait des litiges en cours ou non.

(2) Les exigences du référentiel comptable applicable

Outre la prise de connaissance des opérations et événements susceptibles de contraindre l'entité à comptabiliser ou réviser des estimations comptables, l'auditeur doit prendre connaissance des exigences du référentiel comptable applicable à la société. En prenant connaissance du référentiel comptable, l'auditeur doit surtout prendre connaissance des critères de comptabilisation, des bases d'évaluation exigées ou préconisées par ce référentiel ainsi que les exigences en termes d'informations à fournir dans les comptes annuels.

Afin de s'entendre avec la direction sur la manière de comptabiliser des estimations comptables déterminées par l'entité, l'auditeur peut s'appuyer sur le référentiel comptable applicable. Aussi, il est nécessaire que celui-ci prenne connaissance de ce point afin de pouvoir communiquer plus tard

(après la phase de tests de détails par exemple) des manquements aux exigences du référentiel concernant les estimations comptables.

Pour acquérir la connaissance du référentiel comptable, la norme ISA 540 révisée donne des exemples d'informations que l'auditeur peut acquérir :

Premièrement, l'auditeur peut chercher à savoir si le référentiel comptable exige ou prescrit des critères de comptabilisation ou des méthodes d'évaluation pour les estimations comptables. En effet, des différences existent en fonction des référentiels comptables.

Deuxièmement, l'auditeur peut prendre connaissance des critères selon lesquels certains montants peuvent être évalués à la juste valeur ou non ou bien si la juste valeur est même exigée par le référentiel comptable. Selon le référentiel applicable à l'entité, certaines estimations peuvent être totalement différentes. Par exemple, en IFRS il est exigé d'évaluer certains actifs à leur juste valeur alors qu'en BE GAAP, ce principe n'est pas d'application car en IFRS, la vision économique est préférée.

Ensuite, il est nécessaire que l'auditeur cherche à comprendre si le référentiel comptable précise les informations qu'il est obligatoire ou suggéré de fournir. La norme vise surtout les informations telles que les jugements, les hypothèses ou d'autres sources d'incertitude d'estimation liées aux estimations comptables qui devraient obligatoirement ou de manière facultative se retrouver dans les comptes annuels de l'entité.

Enfin, l'auditeur doit prendre connaissance des changements dans le référentiel comptable et qui auraient un impact sur les trois aspects susmentionné (critères de comptabilisation, juste valeur permise ou non et informations à fournir dans les comptes annuels).

(3) Les cadres réglementaires spécifiques

Les entités contrôlées peuvent aussi être soumises à un cadre réglementaire particulier comme pour le secteur bancaire ou des assurances. L'auditeur doit donc s'enquérir des dispositions particulières

du cadre réglementaire auquel l'entité est soumise. Les informations utiles dont il peut prendre connaissance sont par exemple les critères de comptabilisation, les informations à fournir ainsi que les exigences réglementaires qui s'appliquent par rapport au référentiel commun. Ce dernier point est relativement important car il est susceptible de créer des anomalies significatives comme dans le cas où les seuils minimaux pour les provisions pour pertes de crédit attendues ne sont pas les mêmes.

b) Les aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit

(1) La nature et l'étendue de la surveillance et de la gouvernance

Les exigences de la norme ISA 315 (révisée) s'appliquent à l'auditeur quand il prend connaissance de la nature et de l'étendue de la surveillance et de la gouvernance. Pour cela, il évalue si la direction a développé une culture d'honnêteté et de comportements éthiques. Il évalue aussi les points forts de l'environnement de contrôle. Cette notion découle tout droit du cadre COSO et notamment du cube COSO où l'environnement de contrôle peut être développé en plusieurs éléments comme les valeurs éthiques développées et soutenues par l'entité, le style de la direction, l'organigramme des fonctions, les pratiques et politiques en matière de ressources humaines ainsi que l'exercice de l'autorité, c'est-à-dire comment l'entité a divisée le pouvoir. Pour le dernier point, l'auditeur doit donc déterminer si les niveaux de responsabilité sont équitables et répartis adéquatement dans les niveaux de l'organigramme⁶.

Le point principal de cette partie consiste, pour l'auditeur, à évaluer à quel point le gouvernement d'entreprise tient son rôle de surveillance. En outre, l'auditeur analysera si ce gouvernement d'entreprise a les compétences nécessaires pour pouvoir comprendre comment les estimations comptables sont comptabilisées et notamment s'il a les connaissances pour comprendre les caractéristiques d'une méthode ou d'un modèle utilisé par l'entité ainsi que pour déterminer si la direction a établi des estimations comptables en accord avec le référentiel comptable applicable.

⁶ ECOFI (2017)

L'auditeur vérifiera aussi l'indépendance du gouvernement d'entreprise par rapport à la direction. Aussi, il faut que ce gouvernement puisse avoir assez d'autorité sur la direction pour pouvoir remettre en cause les décisions de la direction lors d'établissement d'évaluations comptables si celles-ci sont inadéquates ou inappropriées au regard de la réalité de la situation, du référentiel comptable ou encore du cadre réglementaire.

Le gouvernement d'entreprise doit aussi superviser les méthodes suivies par la direction notamment dans le recours aux modèles d'évaluation des estimations. De plus, le gouvernement d'entreprise doit mettre en place des procédures de supervision pour détecter et corriger toute déficience dans les contrôles mis en place à l'égard des estimations comptables.

L'auditeur a donc la charge de devoir analyser tous ces points concernant le gouvernement d'entreprise en vue de pouvoir donner une opinion sur la robustesse du contrôle interne.

(2) Les compétences et connaissances de la direction

L'auditeur doit être attentif à analyser les compétences et connaissances de la direction en matière d'estimations comptables. La direction doit être suffisamment compétente pour évaluer les estimations ou doit pouvoir identifier le besoin de faire appel à un expert si par exemple :

- L'élément à évaluer est très spécifique et requiert des compétences hautement techniques comme l'évaluation de réserves de minerais ou d'hydrocarbure dans l'industrie extractive.
- Les modèles nécessaires à évaluer les estimations en question sont très complexes. Cela peut être nécessaire lorsque le référentiel comptable (comme IFRS) exige certaines évaluations à la juste valeur et qu'il s'agit de justes valeurs classées au niveau 3. Le niveau 3 définit dans la norme IFRS 13 *Evaluation de la juste valeur* sont les justes valeurs dont les valeurs monétaires ne sont pas directement observables sur quelque marché que ce soit. Pour information, le niveau 1 correspond à des titres cotés en bourse et le niveau 2 correspond à des données qui sont observables directement ou indirectement (en observant des titres cotés en bourse pour des actifs similaires) et qui ne sont pas des titres cotés (assimilé au niveau 1).

- L'entité fait face à une situation inhabituelle ou peu fréquente et celle-ci nécessite l'établissement d'une estimation comptable. Cela peut être notamment le cas d'une société qui n'a pas l'habitude de racheter d'autres sociétés et qui donc ne saurait donc pas comment évaluer des actifs à la juste valeur ainsi que le goodwill s'il arrive qu'elle prenne le contrôle d'une société.

(3) Compréhension de l'évaluation des risques réalisé par l'entité

Comprendre comment les processus sont mis en place par l'entité concernant l'identification et la réponse aux risques permet à l'auditeur de prendre en considération les changements dans les exigences du référentiel comptable, la disponibilité des données pertinentes à l'établissement d'estimations comptables, à l'environnement ICT (Information and Communication Technology) de l'entité ainsi qu'au personnel clé.

Pour comprendre ce processus d'évaluation et de réponse aux risques mis en place par l'entité, l'auditeur peut se demander dans quelle mesure la direction prête attention au choix des méthodes, hypothèses et données aux fins de procéder à une estimation comptable.

Ensuite, l'auditeur peut prendre connaissance de la manière dont la direction fait un suivi des performances historiques ou prévues. Cela a pour but de savoir si la direction est à même de pouvoir, au mieux, établir une estimation. En effet, on peut penser que plus la direction fait un suivi de son obsolescence de stock par exemple, plus elle sera à même de prédire l'impact d'un stock potentiellement obsolète.

L'auditeur peut aussi regarder comment la direction prend en compte les motifs financiers qui pourraient entraîner un parti pris. Il prend connaissance aussi de la manière dont la direction se remet en question par rapport aux méthodes utilisées et si elle est réactive et met en place d'autres méthodes afin d'améliorer la qualité de leur appréciation des estimations comptables qu'elle établit.

(4) Le système d'information de l'entité relatifs aux estimation comptables

Ce point est en lien direct avec les alinéas 18 a) et d) de la norme ISA 315 (révisée). Par analogie à ces alinéas, l'auditeur doit donc prendre connaissance des flux d'opérations qui pourraient donner lieu à des estimations comptables. Il doit aussi analyser la manière dont le système d'information prend en compte les événements relatifs à l'établissement d'estimations comptables et surtout dans quelle mesure ce système d'information permet d'assurer l'exhaustivité de celles-ci.

Si l'auditeur perçoit que des opérations relatives à des estimations comptables n'ont pas été identifiées par la direction lors de son évaluation des risques, l'auditeur doit évaluer si ce manquement dans le processus d'évaluation des risques de l'entité (relatifs aux estimation comptables) représente une faiblesse importante du contrôle interne. De plus, il doit s'entretenir avec la direction sur ce point.

Ensuite, l'auditeur doit vérifier le caractère approprié du choix des méthodes, hypothèses et données utilisées par la direction en vue d'une comptabilisation d'une estimation comptable. Aussi, il doit identifier les changements de méthodes relatifs aux estimations comptables, évaluer le caractère approprié de ce changement en vue d'une qualité supérieure d'information pour les utilisateurs des états financiers. Si aucun changement n'a eu lieu, il doit se demander si les méthodes déjà en place sont toujours appropriées.

Lors de l'audit, il sera intéressant de se pencher sur des contrôles qui pourraient être jugés pertinents pour l'audit, c'est-à-dire des contrôles qui pourront être analysés par l'auditeur afin de lui donner du confort sur certains de ces contrôles ou à l'inverse, pointer une défaillance dans certains processus de contrôle interne. Les contrôles pertinents pour l'audit (et relatifs aux estimations comptables) pourraient être ceux qui traitent de la complexité du modèle utilisé notamment quand le modèle utilisé par la direction est complexe et que celui-ci utilise des données de niveau 3 (expliqué au point D. 1. B) (2)). De plus, les contrôles liés au caractère fiable et crédible des données ainsi qu'aux modèles complexes utilisés par la direction pourront certainement être pertinents pour l'audit.

Modèles

Pour déterminer les contrôles pertinents pour l'audit et relatifs aux modèles, l'auditeur peut se poser les questions suivantes :

- Comment la direction détermine-t-elle la pertinence ou l'exactitude du modèle utilisé ?
- Le modèle fait-il objet d'une validation ? En d'autres mots, est-ce que le modèle est validé de manière ponctuelle ou régulière ? La validation du modèle peut comprendre une évaluation de certains points importants :
 - o La robustesse théorique du modèle c'est-à-dire son degré d'aboutissement ainsi que la provenance de celui-ci
 - o La rigueur mathématique du modèle
 - o L'exactitude et l'exhaustivité des données
- Comment les modifications et ajustements sont-ils apportés au modèle ? Sont-ils faits au moment opportun ? On vise ici les modifications et ajustements liés à l'évaluation du marché, comme lorsque la direction doit établir des estimations comptables en juste valeur où la valeur de marché est importante. Le moment opportun est aussi important car si la direction n'implémente pas les changements d'évolution du marché au bon moment, l'évaluation d'actifs à la juste valeur serait biaisée par des données non mises à jour.

Hypothèses

En ce qui concerne les hypothèses, l'auditeur pourra analyser certains points comme le fondement des choix de la direction, la manière dont celle-ci procède pour apprécier le caractère pertinent et exhaustif des hypothèses retenues, la cohérence des hypothèses entr'elles ou encore les exigences du référentiel comptable, relatives à l'utilisation de certaines hypothèses.

Concernant les hypothèses prises lors d'estimations comptables en juste valeur, il est important que l'auditeur fasse la différence entre :

- Les hypothèses prises par d'autres intervenants du marché et dont les données utilisées seraient des données de marché provenant de sources indépendantes.
- Les hypothèses qui proviendraient des jugements portés par l'entité elle-même sur les hypothèses utilisées par d'autres intervenants du marché.

L'auditeur doit aussi identifier les « hypothèses importantes » c'est-à-dire celles qu'il suffirait de modifier de manière raisonnable pour avoir un impact significatif sur le montant de l'estimation comptable. Il peut alors réaliser une analyse de sensibilité pour déterminer dans quelle mesure le montant de l'estimation varie en fonction d'une ou plusieurs hypothèses prises par la direction.

Lors de certaines missions, l'auditeur pourrait aussi faire face à des marchés inactifs ou illiquides c'est-à-dire des actifs ou passifs qui pourraient être difficiles à vendre suite à l'absence d'investisseurs pour ces actifs ou passifs. Leur évaluation bilantaire serait donc complexe et pourrait reposer sur une plus grande subjectivité de la part de la direction. L'auditeur pourrait alors prendre connaissance de la manière dont la direction traite ces actifs ou passifs particuliers en identifiant :

- Si la direction a mis en place des procédures pour adapter les méthodes utilisées aux fins d'estimations de tels actifs ou passifs. Par adaptation, il faut entendre la manière dont la direction apporte des modifications aux modèles déjà mis en place.
- Si la direction comporte en son sein des personnes ayant les compétences ou les connaissances suffisantes afin d'ajuster les modèles à la présence de ces actifs ou passifs particuliers dans le patrimoine de l'entité.
- Si la direction dispose des ressources nécessaires à l'établissement de la fourchette de dénouements possibles.
- Si la direction a les moyens d'évaluer quel est l'impact d'une détérioration de la valeur de ces actifs ou passifs sur l'activité générale de l'entité.

Données

Les données utilisées par la direction ont aussi leur importance car elles auront inévitablement un effet direct sur le montant de l'estimation comptable. Pour avoir une meilleure connaissance des données utilisées par la direction ainsi que leur fiabilité, l'auditeur pourra prendre en considération les éléments suivants :

- La nature et la source des données. Il obtiendra donc une connaissance de la provenance des données et pourra analyser si ces sources sont fiables par leur provenance (une source externe étant souvent plus fiable qu'une interne par exemple).
- La manière dont la direction évalue la qualité et la pertinence des données reçues ou produites.
- L'exactitude et l'exhaustivité des données.
- La cohérence des données par rapport à celles utilisées lors de périodes précédentes.
- La complexité des systèmes d'informations utilisés par la direction notamment quand le volume de données à traiter par celle-ci est important.
- La manière dont les données sont obtenues, transmises et traitées. Il devrait aussi vérifier l'intégrité de ces données à chaque étape lors de l'obtention de celles-ci par la direction.

Compréhension du degré d'incertitude

L'auditeur doit prendre connaissance de la manière dont la direction acquiert la compréhension du degré d'incertitude lié aux estimations comptables. Pour cela, il peut se demander si la direction a identifié d'autres modèles, hypothèses et sources de données appropriées vis-à-vis du référentiel comptable et comment la direction a pu les identifier.

Aussi, l'auditeur doit se demander si la direction a pris en compte les différents dénouements possibles et comment elle les a pris en compte. Par exemple, la direction pourrait avoir réalisé une analyse de sensibilité pour identifier l'impact sur les estimations comptables des changements dans les hypothèses importantes ou les données.

Réponse au degré d'incertitude

Il s'agit ici d'identifier comment la direction a choisi le montant de l'estimation comptable et les informations relatives à celle-ci. La question du « comment » peut être exigée ou fortement suggérée par le référentiel comptable applicable. Par exemple, si le référentiel comptable applicable est le référentiel international IFRS et si plusieurs techniques d'évaluation sont utilisées, le montant de l'estimation doit être le point compris dans l'intervalle de possibilités qui représente au mieux la juste valeur dans les circonstances actuelles.

Pour ce qui est des informations à fournir, le référentiel comptable applicable peut, par exemple, exiger l'entité à fournir des informations sur les hypothèses formulées, sur la fourchette de dénouements possibles, sur l'inactivité ou l'illiquidité du marché, etc.

(5) Activités de contrôle relatives au système d'information

Cette partie porte sur le jugement que l'auditeur doit poser sur les activités de contrôle interne mis en place par l'entité et concernant le système d'information développé au point (4) ci-dessus.

L'auditeur doit évaluer la conception des contrôles et identifier si ceux-ci ont bien été mis en place. Selon les cas, il est possible que l'auditeur n'identifie pas de contrôles mis en place dans chacun des points décrits au point (4).

Pour identifier les contrôles pertinents, l'auditeur peut prendre en considération les éléments suivants :

- La manière dont la direction détermine le caractère approprié des données utilisées et particulièrement quand ces données sont des données externes ou qu'elles ne proviennent ni du grand livre, ni de journaux auxiliaires.

- D'un point de vue hiérarchique, la manière dont les estimations comptables sont examinées et approuvées et si le niveau hiérarchique est approprié. Il en va de même pour l'examen et l'approbation des hypothèses et des données utilisées.
- La séparation des tâches : il s'agit pour l'auditeur d'identifier si la séparation des tâches est effectivement en place, c'est-à-dire que les personnes établissant les estimations comptables ne sont pas les mêmes que celles qui réalisent les opérations liées à ces estimations. Aussi, l'auditeur peut se demander dans certains cas si la répartition des responsabilités est cohérente au vu de l'activité de l'entité.

La norme prend l'exemple d'une grande institution financière qui serait contrainte d'évaluer ses produits financiers en juste valeur. Une organisation des tâches appropriée serait qu'un ou plusieurs membres du personnel indépendant de ces transactions soient en charge d'établir l'évaluation de ces produits. La norme vise ici le cas possible de biais pris par des membres du personnel qui seraient tentés de surévaluer ces produits car leur rémunération, leur position ou tout autre facteur incitant à la fraude, dépendent de la hauteur de ces produits.

- L'efficacité des contrôles mis en place : il est souvent plus difficile pour la direction de mettre en place des contrôles qui répondent à la subjectivité en comparaison de ceux qui répondent à la complexité. Il se peut alors que les contrôles répondant à la subjectivité consistent en des contrôles manuels, qui sont donc moins fiables car ils ne sont pas automatisés et pourraient dès lors être contournés plus facilement.

Quand l'entité fait usage de logiciels informatiques pour l'établissement d'estimations comptables, il se peut que les contrôles pertinents pour l'audit soient des contrôles informatisés et parfois automatisés. Des risques peuvent naître de l'usage de logiciels informatiques et donc les contrôles pertinents pour l'audit peuvent être liés :

- A la capacité de volume de traitement de données du logiciel, car un risque serait que le logiciel ne soit pas approprié au vu de la grande quantité de données que l'entité aimerait que celui-ci traite.

- Aux calculs complexes réalisés par le biais de ce logiciel.
- Au fait que la conception et l’ajustement du modèle informatisé fassent l’objet ou non d’évaluations périodiques.
- A l’exactitude et à l’exhaustivité des données/rapports qui sont générés par le modèle informatique. Aussi, il est important pour l’auditeur d’analyser les contrôles relatifs à l’exactitude et à l’exhaustivité des données qui sont intégrées dans ce modèle informatique.
- Aux contrôles (présents ou non) relatifs à la séparation des tâches, notamment en séparant les tâches de consultation, modification et maintenance du logiciel.

Lorsque l’entité a mis en place un comité d’audit, les travaux de celui-ci pourront être utiles à l’auditeur pour comprendre la nature et l’étude de l’utilisation d’estimations comptables par la direction. Ou encore pour ce qui est de la conception et de la mise en place des activités de contrôles relatifs aux estimations comptables.

c) Examen du dénouement ou de la révision d’estimations comptables antérieures

L’auditeur doit examiner le dénouement ou la révision des estimations comptables qui ont été établies lors d’un autre exercice et dont le dénouement aurait eu lieu dans l’exercice audité actuel ou serait plus facilement observable, notamment quand l’estimation portait sur un actif qui a été réalisé au cours de la période actuellement auditée.

Grâce à cet examen rétrospectif, l’auditeur pourra notamment récolter des informations sur :

- L’efficacité du processus d’établissement des estimations comptables.
- La complexité ou l’incertitude d’estimation liées aux estimations comptables.
- La vulnérabilité des estimations aux partis pris possibles de la direction.

Cet examen rétrospectif n'a pas pour objectif de remettre en cause les jugements portés par la direction mais bien d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives relatifs aux estimations comptables. S'il existe un écart entre l'estimation antérieure et sa réalisation, cela peut indiquer une anomalie si, par exemple, l'écart provient du fait que la direction n'a pas pris en compte des informations qui étaient pourtant à sa disposition lors de l'établissement des états financiers relatifs à la période de l'établissement de l'estimation.

d) Compétences ou connaissances spécialisées

L'auditeur doit s'assurer que son équipe ait les connaissances et compétences suffisantes afin d'évaluer les risques, d'identifier les risques d'anomalies significatives liés aux estimations comptables et enfin pouvoir concevoir et mettre en place des procédures d'audit en réponse à ces risques. L'évaluation des compétences et connaissances requises dépendront de l'entité auditée. En effet, cela dépendra de la nature des estimations comptables, de leur degré d'incertitude, de la complexité de la méthode ou du modèle, de la complexité des exigences du référentiel comptable applicable, de la nécessité de porter des jugements, de la complexité des technologies, etc.

Lorsque l'auditeur et/ou son équipe n'a pas les compétences nécessaires, il peut faire appel à un expert de son choix. Par exemple, l'auditeur pourra faire appel à un expert en informatique lorsqu'il devra s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des rapports générés par un modèle informatique complexe. Un autre exemple de recours à un expert serait le cas des pertes de crédit attendues d'une institution bancaire car il s'agit là d'une matière extrêmement technique.

2. Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives

Après avoir identifié les risques inhérents, l'auditeur doit identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives au niveau des assertions liées à une estimation comptable et des informations à fournir en annexe relatives à celle-ci. Ces identification et évaluation doivent porter sur toutes les estimations comptabilisées dans les états financiers ainsi que celles incluses dans les notes des états financiers.

Pour identifier les risques d'anomalies significatives, l'auditeur doit tenir compte de la mesure dans laquelle les estimations comptables sont touchées par les facteurs de risque inhérent : l'incertitude d'estimation, la complexité, la subjectivité ou tout autre facteur de risque inhérent. Ces facteurs ont été développés en détail dans la présentation de la norme ([Evaluation des risques inhérents](#)). Pour rappel, ces facteurs ont parfois des liens entre eux et il ne faut pas considérer chaque facteur séparément. C'est notamment le cas par exemple :

- Des pertes de crédits attendues. Leurs évaluations sont souvent complexes car elles ne sont pas directement observables et doivent être appréciées à l'aide d'un modèle généralement complexe. Ces modèles prennent en compte plusieurs scénarii possibles et propres à l'entité. Par la présence de divers scénarii possibles, les estimations de ces pertes attendues comportent donc aussi un degré élevé d'incertitude ainsi qu'une part importante de subjectivité : Quel scénario choisir ?
- Des estimations qui dépendent de l'issue d'un procès. Il se peut que l'entité soit touchée par un procès en cours. Le montant de la provision pour ce litige doit généralement être porté au passif (selon les différents référentiels comptables). Par nature, l'issue d'un procès est incertaine. Ce qui peut donc amener la direction à faire preuve de subjectivité sur des montants incertains.

Comme vu dans l'évaluation des risques inhérents, l'auditeur doit mettre à jour son évaluation des risques d'anomalies significatives lorsqu'il a connaissance de nouveaux éléments comme le dénouement d'une estimation comptable. Ces événements survenant après la clôture peuvent aussi avoir une influence sur l'approche que l'auditeur adopte afin de tester les estimations comptables et notamment sur le calendrier, l'étendue et la nature de l'audit.

Afin de réaliser **l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives**, l'auditeur doit tenir compte des deux éléments suivants :

a) *Le degré d'incertitude des estimations comptables*

Afin d'apprécier le caractère incertain de l'estimation comptable, l'auditeur peut prendre en considération les éléments suivants :

- Si le référentiel comptable applicable exige ou non l'application de méthodes d'évaluation complexes, des hypothèses ayant un degré élevé d'incertitude ou encore la diffusion d'informations sur l'incertitude d'estimation dans les états financiers.
- L'environnement commercial de l'entité auditée. Imaginons qu'une entité soit active sur un marché en période de turbulences (exemples : nouvelles technologies, nouveaux concurrents, etc.) ou de stagnation et pour lesquels les estimations comptables ne sont pas directement observables. Cela pourrait alors avoir un impact sur l'incertitude d'estimation.
- La possibilité pour la direction de pouvoir prédire, avec précision ou non la valeur de réalisation d'une opération passée (exemple : le montant à verser d'une clause conditionnelle lors de contrats conclus) ou les incidences d'un événement futur (exemple : le montant d'une perte de crédit future).

Aussi, la capacité pour la direction d'obtenir des informations précises et complètes concernant une situation actuelle (exemple : des données de marché liées à des estimations obligatoirement faites en juste valeur).

Dans certains cas, le degré d'incertitude peut être à ce point élevé qu'il est impossible d'établir une estimation raisonnable. Il se pourrait alors que le référentiel comptable applicable interdise la comptabilisation d'une telle estimation comptable. Dans de tels cas, l'auditeur devra en outre vérifier (au regard du référentiel comptable applicable) si une comptabilisation peut être faite, s'il faut l'évaluer à la juste valeur ou encore si les informations à fournir dans les états financiers sont raisonnables.

b) *La mesure dans laquelle la complexité, la subjectivité ou d'autres facteurs de risque inhérent ont un impact sur :*

(1) Le choix et l'application des méthodes, hypothèses et données pour l'établissement de l'estimation comptable

- *Complexité de la méthode choisie* : pour ce point, l'auditeur pourra analyser si la direction a des besoins particuliers relatifs à des compétences ou à des connaissances spécialisées. Le risque d'anomalie significative peut être élevé quand la direction a mis au point un modèle en interne et qu'elle n'a que peu d'expérience dans ce domaine. Ou encore quand la direction a choisi un modèle qui n'est pas bien connu ou très peu utilisé dans le secteur d'activité concerné.
- *Complexité des données utilisées* : l'auditeur peut ici analyser la complexité des données via le processus de génération de données (Comment les données sont-elles générées ? Le processus est-il complexe ?) ainsi que leur pertinence et la fiabilité des sources de ces données. L'auditeur peut aussi analyser la complexité de l'intégrité des données. En effet, l'intégrité des données peut s'avérer complexe à maintenir lorsque que les données sont très volumineuses et/ou proviennent des multiples sources.
- *Subjectivité de la méthode, des données ou hypothèses choisies* : ici, l'auditeur doit analyser dans quelle mesure la direction doit porter des jugements face aux données, méthodes ou hypothèses. Pour cela, il pourra s'appuyer sur le référentiel comptable applicable en analysant si celui-ci précise ou non les approches, concepts, techniques et facteurs d'évaluation sur lesquels baser la méthode d'évaluation.
- *Autres facteurs de risque inhérent* : L'un des autres facteurs de risque inhérent évoqué dans la norme ISA 540 révisée (§A79) est le parti pris par la direction. Dans le cadre d'audit de comptes annuels, l'auditeur peut prendre en compte les indices de partis pris par la direction qui ont été détectés durant les exercices précédents. Ces indices décelés auront un impact direct sur la planification et sur les procédures d'évaluation des risques pour l'audit de l'exercice actuel.

(2) Le choix de l'estimation ponctuelle de la direction et les informations à fournir dans les états financiers

La norme ne développe pas ce point lié à la complexité et/ou la subjectivité dans le choix de l'estimation ponctuelle et des informations à fournir dans les états financiers. Cependant, ce choix est en lien direct avec les points ci-dessus (subjectivité / complexité dans les données, hypothèses et méthodes) car le choix de l'estimation ponctuelle est en lien avec le travail en amont de la direction. Pour ce qui est du choix de l'estimation en elle-même, il se peut qu'elle soit entachée de subjectivité lorsque la direction adopte un parti pris dans le choix de l'estimation ponctuelle inclus dans la fourchette d'estimation. L'auditeur peut alors analyser si la direction a tendance à choisir l'estimation systématiquement dans la fourchette haute ou dans la fourchette basse.

En réalisant l'évaluation des risques d'anomalies significatives, l'auditeur est ensuite en mesure de déterminer s'il existe des risques importants parmi ces risques d'anomalies significatives. Si l'auditeur identifie un risque important, il doit prendre connaissance des contrôles mis en place par l'entité et relatifs au risque important identifié.

3. Réponses à l'évaluation des risques d'anomalies significatives

Selon la norme ISA 330 (§6 à 15 et 18), les procédures d'audit complémentaires mises en œuvre doivent être adaptées à l'évaluation du risque d'anomalies significatives. Par transposition de cette norme ISA 330 et du fait que, par l'introduction de la norme ISA 540 révisée, une évaluation distincte du risque d'anomalies significatives relatives aux estimations comptables doit être réalisée, les approches de réponse aux risques d'anomalies significatives doivent comprendre une ou plusieurs des approches suivantes :

- Obtenir des éléments probants relatifs à des événements survenus jusqu'à la date du rapport du réviseur. (voir point c) (1))
- Tester le processus qu'a suivi la direction pour établir l'estimation comptable (voir point c) (2))

- Etablir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance (voir point c) (3))

L'auditeur a donc le choix d'utiliser l'une de ces trois approches ou bien d'en utiliser plusieurs suivant les cas qu'il rencontre.

L'auditeur doit tenir compte du degré d'importance du risque d'anomalies significatives sur les estimations comptables. Plus ce risque est élevé, plus l'auditeur devra obtenir d'éléments probants afin de réduire significativement ce risque. Il doit aussi rester objectif et doit éviter tout parti pris qui favoriserait l'obtention d'éléments probants qui corroboreraient l'estimation faite par la direction ou qui favoriserait l'exclusion d'éléments probants en contradiction avec l'estimation faite par la direction.

a) Contrôles pertinents pour l'audit

Dans l'un ou l'autre des cas développés ci-dessous, l'auditeur devra mettre en place des tests relatifs aux contrôles pertinents de manière à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement de ces contrôles. Les cas sont les suivants :

- Lorsque l'évaluation de l'auditeur des risques d'anomalies significatives repose sur l'attente d'un fonctionnement efficace des contrôles ;
- Lorsque les contrôles de substance⁷ (ISA 330 §4) ne peuvent fournir à eux seuls des éléments probants suffisants et appropriés au niveau des assertions.

La norme reprecise aussi pour ce point la notion d'adaptabilité. Si l'auditeur s'appuie fortement sur l'efficacité des contrôles mis en place, il devra obtenir d'avantage d'éléments probants.

⁷ Dans la norme ISA 540 révisée (traduite par le CPA – Comptables professionnels agréés du Canada), le terme utilisé est « procédures de corroboration ». Il est défini au §4 de la norme ISA 330 (traduite par le CA – Comptables agréés du Canada). Par transposition de ce paragraphe à la version traduite par l'IRE, le terme correspondant est « contrôle de substance » (test de détail et procédure analytique).

(1) L'évaluation du risque d'anomalies significatives repose sur l'efficacité du fonctionnement des contrôles

Afin d'établir la stratégie d'audit (nature, calendrier et étendue des tests) relative aux tests portant sur l'efficacité du fonctionnement des contrôles pertinents pour l'audit des estimations comptables, l'auditeur peut prendre en compte différents facteurs pour déterminer sa stratégie :

- La nature, la fréquence et le volume des opérations.
- Les tests de conformité du contrôle interne réalisés pendant l'intérim (test de cheminement, walk through). Ils ont pour but de déterminer si la conception des contrôles est pertinente par rapport aux risques identifiés.
- L'importance des contrôles particuliers. Il s'agit de contrôles qui peuvent être propres à une entité comme, par exemple, la complexité du système d'information utilisé pour traiter les opérations liées aux estimations comptables.
- Le suivi des contrôles et les déficiences du contrôle interne relevées. L'auditeur pourrait prendre en compte les travaux réalisés par le comité d'audit (s'il en existe un) ainsi que ses propres travaux réalisés à l'intérim et consistant en des tests d'efficacité.
- La compétence des personnes exécutant les contrôles.
- La fréquence des activités de contrôles. Par exemple, si une entité fait un budget trimestriel, il se pourrait qu'il existe des contrôles mensuels analysant les différences entre le budget et la réalité.

(2) Les contrôles de substance ne peuvent pas fournir à eux seuls des éléments probants suffisants et appropriés

La norme ISA 540 révisée prend, pour ce cas, l'exemple du secteur financier où le recours à des systèmes informatiques est récurrent. L'utilisation de ces systèmes informatiques limite la

possibilité de réaliser des contrôles de substance et les éléments recueillis par ces contrôles ne sont généralement pas suffisants et/ou appropriés.

Il est énoncé d'autres exemples mettant en lumière des contrôles de substance insuffisants et pour lesquels des tests relatifs aux contrôles pertinents devront être mis en place par l'auditeur :

- Quand des contrôles liés à la production, à l'enregistrement, au traitement ou à la communication d'informations ne proviennent ni du grand livre, ni des livres auxiliaires. Il est alors inapproprié de considérer que des tests de substance sur le grand livre ou les livres auxiliaire seraient suffisants.
- Lorsque certaines informations servant à étayer une ou plusieurs assertions sont produites, enregistrées, traitées ou communiquées électroniquement. C'est le cas notamment lorsque qu'il existe un très grand nombre de données, ou qu'un modèle complexe est utilisé. Les systèmes informatiques sont alors utilisés afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations.

Il se peut aussi que par une législation particulière comme celles applicables dans le secteur financier, des procédures supplémentaires liées au contrôle interne soient imposées à l'auditeur. Dans ce cas-là, les informations recueillies lors de ces procédures particulières pourront être utilisées à titre d'éléments probants, à condition d'avoir déterminé si des changements ont été opérés par l'entité.

b) Risque important

Lorsqu'une estimation comptable est évaluée comme étant un risque important et que les procédures mises en œuvre par l'auditeur ne se limitent qu'à des contrôles de substance, ces procédures doivent comporter des tests de détails. Les tests de détails visant à répondre à des risques importants liés à des estimations comptables peuvent être :

- Un examen comme l'examen de contrats pour vérifier les modalités de celui-ci.

- Un contrôle arithmétique comme la vérification de l'exactitude arithmétique d'un modèle utilisé.
- Une vérification de concordance comme une vérification entre les hypothèses utilisées et les documents justificatifs notamment pour les informations utilisées provenant de tiers.

c) Les trois approches de réponse au risque

- (1) Obtenir des éléments probants relatifs à des événements survenus jusqu'à la date du rapport du réviseur

Si une des approches choisies par l'auditeur est celle-ci, il doit évaluer si les éléments probants recueillis avec cette approche sont suffisants et appropriés. Il se peut donc que ces éléments probants soient suffisants et appropriés. Par exemple, une vente peu après la fin de l'exercice comptable, peut avoir lieu et porter sur la totalité d'un stock abandonné. Dans ce cas-ci, cette vente peut être considérée comme un élément probant relatifs à la valeur de réalisation à la date de clôture de ce stock abandonné.

Au contraire, si les éléments probants recueillis lors de l'utilisation de cette approche se trouvent être insuffisants et inappropriés, le recours aux autres approches sera nécessaire.

- (2) Tester le processus qu'a suivi la direction pour établir l'estimation comptable

Lorsque l'auditeur choisi d'utiliser cette approche, il doit mettre en œuvre des procédures concernant :

- Le choix et l'application des méthodes (point (b)), hypothèses importantes (point (c)) et données (point (d)) utilisées par la direction afin d'établir l'estimation comptable.
- La manière dont la direction a choisi l'estimation ponctuelle et a préparé les informations à fournir (point (e)).

Ces procédures ont une structure commune (comme le caractère approprié vis-à-vis du référentiel et le parti pris de la direction) concernant les méthodes, hypothèses importantes et données mais chaque point a tout de même des spécificités qui lui sont propres.

(a) Cas de figure

Cette approche peut être appropriée lorsque :

- L'auditeur estime qu'à la suite de l'examen des estimations comptables présentes dans les états financiers de la période précédente, la direction a suivi un processus approprié pour l'établissement des estimations comptables de l'exercice.
- L'estimation comptable est composée d'un grand nombre d'éléments similaires qui ne sont pas importants pris individuellement.
- Le référentiel comptable applicable définit clairement comment la direction doit établir l'estimation comptable.
- L'estimation comptable est calculée automatiquement par le biais de données programmées.

Cette approche peut aussi être combinée à l'une des autres approches lorsque les éléments probants recueillis ne sont pas suffisants et/ou appropriés.

(b) Méthodes

(i) *Méthode appropriée vis-à-vis du référentiel comptable*

L'auditeur devra vérifier si la méthode choisie est appropriée par rapport au référentiel comptable applicable. Il est alors pertinent pour l'auditeur d'analyser :

- Si les justifications apportées par la direction dans le choix de la méthode d'évaluation sont appropriées.

- Si la méthode choisie est appropriée au regard de la nature de l'estimation comptable, des exigences du référentiel comptable applicable, des exigences réglementaires spécifiques (celles liées à un secteur spécifique comme la finance par exemple), ainsi que le secteur et l'environnement dans lequel l'entité intervient.
- Si la direction a investigué les divergences suite à l'utilisation de différentes méthodes ayant pour résultats des fourchettes significativement divergentes.
- Si des modifications de méthodes par rapport à l'exercice précédent ont eu lieu. Si c'est le cas, il doit vérifier si ces modifications se basent bien sur un changement de circonstances ou sur de nouvelles informations. Si ce n'est pas le cas, les états financiers pourraient ne pas être cohérents avec ceux de l'exercice précédent. L'auditeur devrait alors s'entretenir de ce point avec la direction concernant le caractère approprié des hypothèses prises par celle-ci pour modifier la méthode.

(ii) Jugements présentant un parti pris

Lorsque l'auditeur a des indices d'un parti pris possible de la direction concernant le choix de la méthode utilisée, celui-ci doit s'entretenir avec la direction et se demander s'il a obtenu des éléments probants suffisants et appropriés justifiant ce choix de méthode.

(iii) Calculs conformes à la méthode et exacts

L'auditeur doit mettre en place des procédures afin de vérifier si les calculs sont conformes à la méthode choisie ainsi que vérifier si ces calculs sont mathématiquement corrects. Ce dernier point induit le fait que l'auditeur devra recalculer les estimations ponctuelles.

(iv) Cohérence dans les jugements portés lors d'utilisation de modélisation complexe

Lorsque le choix de la méthode implique le recours à une modélisation complexe par la direction, l'auditeur devra analyser si les jugements portés par la direction sont cohérents. Il peut alors se demander si :

- Le modèle a été validé avant qu'il puisse être utilisé ou qu'on puisse y faire des modifications et s'il existe un suivi régulier permettant de savoir si ce modèle est toujours adapté à la situation actuelle. Cette validation pourrait porter, par exemple, sur la robustesse théorique de celui-ci, sa rigueur mathématique ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des données et hypothèses utilisées. La validation peut enfin comprendre une évaluation des données de sortie du modèle c'est-à-dire les données qui sont obtenues à la fin du processus d'utilisation de ce modèle et le comparer à des opérations réelles. Ce dernier point a pour but d'identifier si les données extraites du modèle sont cohérentes par rapport la réalité des opérations.
- Il existe des procédures de contrôle adéquates des modifications faites au modèle.
- Si la direction fait appel à des personnes avec des compétences et connaissances appropriées pour l'utilisation de ce modèle.

La direction peut parfois apporter des modifications aux données de sortie du modèle. Cela peut être le cas pour notamment répondre aux exigences du référentiel comptable applicable ou aux exigences liées à un secteur spécifique. Un exemple serait l'approche de superposition introduite suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et donc du passage de IAS 39 vers IFRS 9⁸. Cette approche concerne les entités émettant des contrats d'assurance évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat conformément à IFRS 9⁹.

Dans le cas d'estimations en juste valeur, l'auditeur peut alors se demander si ces modifications faites aux données de sortie seraient basées sur les mêmes hypothèses que celles utilisées par les autres acteurs du marché dans des circonstances comparables.

(v) Le maintien de l'intégrité des hypothèses importantes et des données

L'auditeur doit ici mettre en place des procédures afin de juger si l'exhaustivité et l'exactitude des données et hypothèses sont respectées à chaque étape du processus de traitement de l'information.

⁸ IFRS box (2012)

⁹ Focus IFRS (2015)

En effet, si ce maintien de l'intégrité des données et hypothèses n'est pas respectée, il existe un risque élevé d'anomalie. Il est alors pertinent pour l'auditeur d'analyser toute modification faite par la direction aux données et hypothèses à chaque étape du processus de traitement de l'information (entrée, enregistrement, extraction, transmission et traitement).

(c) Hypothèses importantes

(i) *Hypothèses importantes appropriées vis-à-vis du référentiel comptable*

L'auditeur devra vérifier si les hypothèses importantes choisies sont appropriées par rapport au référentiel comptable applicable. Il est alors pertinent pour l'auditeur d'analyser :

- Les explications de la direction justifiant le choix des hypothèses.
- Si les hypothèses choisies sont appropriées au regard de la nature de l'estimation comptable, des exigences du référentiel comptable applicable, des activités de l'entité ainsi que le secteur et l'environnement dans lequel elle évolue.
- Comme pour les méthodes, si des modifications dans le choix des hypothèses par rapport à l'exercice précédent ont eu lieu. Si c'est le cas, il doit vérifier si ces modifications se basent bien sur un changement de circonstances ou sur de nouvelles informations. Si ce n'est pas le cas, il se pourrait que ces modifications soient arbitraires et qu'elles donnent lieu à des anomalies significatives dans les états financiers ou être l'indice d'un parti pris possible de la direction. L'auditeur devrait alors s'entretenir de ce point avec la direction concernant le caractère approprié des hypothèses prises par celle-ci pour modifier ces hypothèses importantes.

Dans certains cas, l'auditeur pourra aussi analyser « l'analyse de sensibilité » faite par la direction. Celle-ci consiste à déterminer l'influence que les hypothèses ont sur le montant de l'estimation comptable en prenant différentes hypothèses. Les divergences de montants peuvent alors être présentées sous forme de fourchette allant de scénarii au dénouement « pessimiste » à « optimiste ». Cette analyse de sensibilité peut aussi être faite pour les estimations comptables en

juste valeur. En effet, tous les intervenants du marché ne tiennent pas tous compte des mêmes hypothèses et c'est pourquoi il peut y avoir des divergences.

(ii) Parti pris dans le choix des hypothèses importantes

Lorsque l'auditeur a des indices d'un parti pris possible de la direction concernant les hypothèses importantes, celui-ci doit s'entretenir avec la direction et se demander s'il a obtenu des éléments probants suffisants et appropriés justifiant ces hypothèses importantes.

(iii) Cohérence générale des hypothèses importantes

Par son expérience acquise lors d'audits des états financiers ou de missions spéciales, il se peut que l'auditeur ait pris connaissance d'hypothèses utilisées dans d'autres secteurs d'activité de l'entité, notamment via des perspectives d'affaires, des documents stratégiques ou des flux de trésorerie futurs. L'auditeur est alors tenu de se demander si ces informations pourraient servir d'éléments probants relatifs aux estimations comptables lors de l'audit des états financiers et si ces hypothèses sont cohérentes avec les hypothèses prises par la direction lors de l'établissement de l'estimation comptable pour les états financiers.

(iv) Actions particulières de la direction

La direction a parfois l'intention de mener certaines actions qui auront un impact sur les états financiers. Par action, la norme entend, par exemple, un projet, une stratégie ou plus généralement une décision qui aurait un impact financier et/ou organisationnel sur l'entité. C'est pourquoi leurs intentions auront possiblement (selon la marge de manœuvre qu'a la direction) un impact sur les hypothèses qu'elle prend lors de l'établissement des estimations comptables. Le caractère approprié des hypothèses importantes peut donc être dépendant des intentions que la direction peut avoir et de sa capacité à mener certaines actions. La nature et l'étendue des éléments probants à obtenir concernant ce point relèvent du jugement professionnel de l'auditeur. Voici des exemples de procédures qu'il peut mettre en œuvre :

- Examiner le résultat des intentions déclarées par la direction dans le passé.

- Inspecter des documents clés internes à l'entité comme des projets écrits, des budgets approuvés, des autorisations et les procès-verbaux de réunion du CA (conseil d'administration).
- Se renseigner auprès de la direction pour connaître les motifs qui ont abouti au choix d'une certaine ligne de conduite (stratégie et/ou tactique).
- Prendre connaissance des événements survenus entre la date de clôture et la date du rapport du réviseur.
- Evaluer la capacité de l'entité à suivre une ligne de conduite par rapport à sa situation économique et notamment en analysant ses engagements et restrictions légales, réglementaires ou contractuelles.
- Déterminer si la direction s'est conformée aux exigences du référentiel comptable applicable en matière de documentation.

(d) Données

(i) Données appropriées vis-à-vis du référentiel comptable

L'auditeur devra vérifier si les données retenues sont appropriées par rapport au référentiel comptable applicable. Il est alors pertinent pour l'auditeur d'analyser :

- Les explications de la direction permettant de justifier le choix des données utilisées.
- Si les données choisies sont appropriées au regard de la nature de l'estimation comptable, des exigences du référentiel comptable applicable, des activités de l'entité ainsi que le secteur et l'environnement dans lequel elle évolue.
- Comme pour les données et hypothèses importantes, si des modifications de sources de données ou de données retenues ont eu lieu. Si c'est le cas, il doit vérifier si ces modifications se basent bien sur un changement de circonstances ou sur de nouvelles informations. Si ce n'est pas le cas, il se pourrait que ces modifications soient arbitraires et

qu'elles donnent lieu à des anomalies significatives dans les états financiers ou être l'indice d'un parti pris possible de la direction. L'auditeur devrait alors s'entretenir de ce point avec la direction concernant le caractère approprié des hypothèses prises par celle-ci pour modifier ces sources de données ou données retenues.

(ii) Parti pris dans le choix des données

Lorsque l'auditeur a des indices d'un parti pris possible de la direction concernant les hypothèses importantes, celui-ci doit s'entretenir avec la direction et se demander s'il a obtenu des éléments probants suffisants et appropriés justifiant ces hypothèses importantes.

(iii) Données fiables et pertinentes

Lorsque l'auditeur utilise des données qui sont produites par l'entité, il doit, sur base de la norme ISA 500 (paragraphe 9), évaluer si ces données sont suffisamment fiables pour pouvoir les utiliser. Dans certains cas, il est donc pertinent de récolter des éléments probants relatifs à l'exactitude et l'exhaustivité de ces données. Lors de mon stage chez PwC, j'ai déjà pu me confronter à cela, notamment par la présence quasi systématique de personnel IT de PwC qui était chargé de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données de sortie du logiciel de comptabilité. Quand cette procédure n'était pas possible, nous devions réaliser des tests supplémentaires pour s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des rapports fournis par l'entité.

(iv) Données adéquatement comprises et interprétées par la direction lors de dispositions légales ou modalités contractuelles complexes

Lorsqu'une estimation comptable est requise sur base de dispositions légales ou modalités contractuelles complexes, l'auditeur peut mettre en œuvre des procédures telles que :

- Déterminer si la direction a besoin de compétences ou connaissances spécialisées pour comprendre ou interpréter le contrat ou la disposition légale.
- Demander au conseiller juridique de l'entité des informations plus précises relatives à la disposition légale ou un contrat. L'auditeur peut aussi par exemple se tourner vers un conseiller juridique interne au cabinet d'audit.

- Inspecter le contrat sous-jacent (discussion interne avant signature du contrat par exemple) afin d'apprécier la réelle finalité économique de l'opération et de déterminer si les modalités du contrat sont en adéquation avec les explications de la direction.

(e) Moyens appropriés pris par la direction dans le choix de l'estimation ponctuelle et des informations à fournir

Les moyens appropriés et les procédures d'audit y afférentes font référence à toutes les procédures ci-dessus concernant (globalement) le caractère approprié des méthodes, hypothèses importantes et données utilisées par la direction. Je vais détailler ci-dessous les procédures spécifiques à ce point que sont l'estimation ponctuelle et les informations à fournir.

(i) *La direction a pris des moyens appropriés pour comprendre l'incertitude d'estimation*

Afin de déterminer si la direction a pris des moyens appropriés pour comprendre l'incertitude d'estimation, l'auditeur pourra se demander si :

- La direction a compris l'incertitude d'estimation en analysant les sources de cette incertitude ainsi que la variabilité des résultats de l'évaluation et la fourchette de résultats possibles de cette évaluation.
- Concernant le processus d'évaluation, l'auditeur peut se demander si la direction a déterminé dans quelle mesure la complexité ou la subjectivité ont une influence sur le risque d'anomalies significatives et si elle a répondu aux risques potentiels que ces deux facteurs entraînent des anomalies. L'auditeur analysera ce point en appliquant des compétences et connaissances appropriées ainsi qu'en exerçant son jugement professionnel, notamment en déterminant si la direction a usé d'un parti pris.

(ii) *La direction a pris des moyens appropriés pour choisir une estimation appropriée et préparer les informations à fournir*

Concernant le choix de l'estimation ponctuelle, il est pertinent que l'auditeur se demande :

- Si les variables d'évaluation (variables utilisées pour déterminer l'estimation ponctuelle) sont appropriées et exhaustives.
- Si le choix de l'estimation ponctuelle a été fait adéquatement parmi une fourchette de résultats possibles.

Concernant le caractère approprié de l'estimation comptable, il est pertinent que l'auditeur se demande :

- Si la direction a suivi les exigences du référentiel comptable lorsque notamment, ce référentiel exige l'utilisation d'un certain type d'estimation ponctuelle.
- Si la direction a usé de son jugement lorsque le référentiel comptable n'expose pas comment l'entité doit choisir parmi la fourchette de résultats possibles.

Concernant les informations à fournir, l'auditeur peut identifier les exigences du référentiel comptable applicable et notamment :

- Si les informations, fournies par la direction en vue de leur intégration dans les états financiers, stipulent clairement que le montant est une estimation et qu'elles expliquent la nature et les limites du processus d'estimation suivi par la direction. De plus, des informations supplémentaires peuvent être exigées selon le référentiel comptable applicable.
- Les principales méthodes comptables relatives aux estimations comptables.
- Les jugements ou critiques sur les hypothèses importantes ou d'autres sources d'incertitude d'estimation.

Il est important de préciser que plus le degré d'incertitude d'estimation est élevé, plus le risque d'anomalies significatives augmente et donc plus les éléments probants devront être convaincants et cohérents avec le choix de l'estimation ponctuelle et les informations à fournir.

Aussi, si l'incertitude d'estimation est à ce point importante et qu'elle a nécessité une attention particulière de l'auditeur, il pourrait le mentionner comme point clé de l'audit (ISA 701).

(f) La direction n'a pas pris des moyens appropriés

Dans le cas où l'auditeur, sur base des éléments probants qu'il a récolté lors de l'audit, détermine que la direction n'a pas pris des moyens appropriés pour comprendre l'incertitude d'estimation ou pour y répondre, il doit :

- S'entretenir avec la direction pour lui demander de mettre en œuvre des procédures complémentaires relatives à la compréhension de l'incertitude d'estimation et/ou de répondre à cette incertitude. Les procédures complémentaires peuvent par exemple consister à prendre en compte d'autres hypothèses ou à effectuer une analyse de sensibilité. Il peut demander à la direction de revoir l'estimation ponctuelle qu'elle a faite ou encore demander un supplément d'informations à fournir.
- Si la réponse de la direction à la demande ci-dessus ne semble pas suffisante pour l'auditeur, il devra alors établir une « estimation ponctuelle de l'auditeur » ou un « intervalle de confiance de l'auditeur » plus couramment appelés en anglais « auditor's point estimate » et « auditor's range ». Ce point sera développé ci-dessous dans le point « (3) Etablir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance ».

Dans certains cas, il ne sera pas possible de réaliser une estimation ponctuelle de l'auditeur ou un intervalle de confiance de l'auditeur. C'est notamment le cas où il ne serait pas possible de réaliser cette procédure sans transgresser les exigences relatives à son indépendance ou tout autre règle déontologique. Si cette procédure se trouve être infaisable, l'auditeur devra alors évaluer cet impact sur l'audit et/ou sur son opinion sur les états financiers.

- Déterminer s'il y a des déficiences du contrôle interne. Si c'est le cas, l'auditeur sera tenu, par application de la norme ISA 265 (notamment le paragraphe 9), de communiquer les faiblesses significatives du contrôle interne au gouvernement d'entreprise.

(3) Etablir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance

Selon la norme ISA 540 révisée, une estimation ponctuelle de l'auditeur ou un intervalle de confiance de l'auditeur est « le montant ou la fourchette de montants que l'auditeur établit et utilise pour évaluer l'estimation ponctuelle de la direction ». Ensuite, l'estimation ponctuelle de la direction est définie comme « le montant retenu par la direction et comptabilisé ou faisant l'objet d'informations dans les états financiers à titre d'estimation comptable ».

Lorsque l'auditeur décide d'utiliser cette approche (sans combiner avec les autres), il devra mettre en place des procédures d'audit complémentaires visant à évaluer si les méthodes, données et hypothèses importantes sont appropriées au regard du référentiel comptable applicable. Ces procédures sont décrites dans l'approche « (2) Tester le processus qu'a suivi la direction pour établir l'estimation comptable » aux points (b), (c) et (d).

L'utilisation de cette approche peut aussi être limitée dans le sens elle pourrait n'être utilisée que pour une partie de l'estimation comptable. Par exemple, il pourrait utiliser cette approche uniquement pour une hypothèse en particulier ou uniquement pour la partie de l'estimation comptable qui présente un risque d'anomalies significatives.

(a) Cas de figure

La norme donne une liste d'exemples pour lesquels cette approche peut s'avérer être appropriée :

- Lorsque la direction n'a pas pris des moyens appropriés pour comprendre l'incertitude d'estimation (point (f) ci-dessus).
- Lorsque qu'en comparant les estimations comptables de l'exercice précédent avec celles de cette année, il se rend compte que le processus suivi par la direction ne sera pas efficace.
- Lorsque les contrôles mis en place dans l'entité ou liés au processus d'estimation de la direction ne se trouvent pas appropriés vis-à-vis de leur conception ou mise en place.

- Lorsque la direction n'a pas pris en considération des événements post-clôture alors qu'il aurait été approprié de les prendre en considération.
- Lorsque l'auditeur dispose de ses propres sources ou hypothèses pertinentes qui lui permettent d'établir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance.

(b) Choix d'une estimation ponctuelle ou d'un intervalle de confiance

Le choix entre établir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance peut parfois être subordonné aux exigences du référentiel comptable applicable. Par exemple, un référentiel pourrait exiger un certain type d'estimation ponctuelle ou même prescrire une méthode d'évaluation précise comme « l'espérance mathématique de la valeur actualisée » (utilisé surtout pour calculer des cash-flow futurs) ou encore « le résultat le plus probable ».

Aussi, ce choix peut être fonction de la nature de l'estimation comptable ou des circonstances. Par exemple, si l'estimation est de nature à ce qu'il y ait une faible variabilité dans les résultats raisonnablement possibles, l'estimation ponctuelle peut alors s'avérer être une approche plus appropriée.

(c) Procédure pour établir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance

Afin d'établir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance, l'auditeur peut procéder de différentes manières comme :

- Avoir recours à un modèle qui n'est pas celui utilisé par la direction. Il peut s'agir d'un modèle exclusif, un modèle vendu à un secteur spécifique ou bien un modèle mis au point par le cabinet d'audit.
- Utiliser le même modèle que la direction mais en prenant en compte des hypothèses ou des données autres que celles utilisées par la direction.
- Utiliser sa propre méthode et ses propres hypothèses.

- Commissionner un expert (interne ou externe au cabinet d'audit) qui mettra au point un modèle ou appliquera un modèle ou qui apportera des hypothèses pertinentes à l'auditeur.
- Prendre en compte des situations, opérations ou événements comparables voir même sur des marché d'actifs et passifs comparables.

(d) Exigences particulières lors de l'établissement d'un intervalle de confiance

Lorsque l'auditeur décide d'établir un intervalle de confiance, il doit :

- Déterminer si les montants compris dans l'intervalle de confiance sont appuyés par des éléments probants suffisants et appropriés. Cependant, cette obligation ne veut pas dire que l'auditeur doit récolter des éléments probants suffisants et appropriés pour chaque résultat possible de la fourchette. Cette obligation d'éléments probants suffisants et appropriés porte plutôt sur les deux extrémités de la fourchette pour vérifier si celles-ci sont raisonnables. En déterminant si les deux extrémités sont raisonnables, il détermine que les résultats possibles compris dans la fourchette le sont aussi.

De plus, il doit déterminer si ces montants lui semblent raisonnables par rapport au référentiel comptable applicable ainsi qu'aux objectifs d'évaluation.

Dans certains cas particuliers, il se peut que la fourchette de résultats possibles ait une amplitude (différence entre les deux extrémités de la fourchette) beaucoup plus élevée que le seuil de signification de l'auditeur. Cela peut notamment se produire dans le secteur des banques et des assurances où l'incertitude d'estimation peut s'avérer très élevée. Selon son jugement professionnel et les éléments probants qu'il a récolté, l'auditeur peut cependant juger que cet intervalle est raisonnable.

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit complémentaires ayant pour but de récolter des éléments probants suffisants et appropriés liés aux informations à fournir dans les états financiers concernant l'évaluation du risque d'anomalies significatives.

(4) Autres considérations liées aux éléments probants

(a) Sources d'informations externes

Lors d'utilisation d'informations externes, la fiabilité de celles-ci dépend de leur nature, leur source et des circonstances d'obtention de celles-ci. La nature de ces facteurs aura donc une influence sur la nature et l'étendue des procédures d'audit complémentaires. Par exemple :

- Lorsque des données (ex : marché, secteur, prix) sont obtenues par une seule source d'information externe et spécialisée dans ce domaine de données, l'auditeur pourrait obtenir ces mêmes données auprès d'une autre source afin de comparer ces données entre elles et obtenir des éléments probants quant à la fiabilité des informations.
- Lorsque des données (ex : marché, secteur, prix) sont obtenues auprès de plusieurs sources d'informations externes et indépendantes et que les données sont cohérentes entre elles, l'auditeur aura certainement moins d'éléments probants à récolter concernant la fiabilité des données.
- Quand les données sont obtenues via plusieurs sources d'informations externes mais que les informations ne sont pas cohérentes entre elles, l'auditeur peut alors s'interroger sur les raisons de ces différences. Celles-ci peuvent survenir de l'utilisation d'hypothèses, de données ou de méthodes différentes. Si des différences surviennent concernant des prix, il se peut par exemple qu'une source utilise des prix courants et une autre des prix futurs.

En ce qui concerne les estimations comptables en juste valeur et l'évaluation de l'auditeur concernant la fiabilité et la pertinence des sources d'informations utilisées, il sera pertinent de se poser des questions supplémentaires :

- Est-ce que les justes valeurs sont fondées sur des opérations concernant le même instrument financier ou sur les cours d'un marché actif ?

- Quand les justes valeurs sont fondées sur des opérations d'actifs ou passifs comparables : comment a-t-on choisi ces opérations dites « comparables » et quelles sont les raisons de les considérer comme « comparables » ?
- Quand il n'y a même pas d'opérations d'actifs ou passifs comparables : est-ce que les données d'entrée élaborées et utilisées sont représentatives des hypothèses qu'auraient prises les autres intervenants du marché pour déterminer le prix du même actif ou passif ?
- Quand les justes valeurs sont fondées sur le cours indicatif d'un courtier :
 - o Est-ce que ce cours de marché provient d'un teneur de marché (« market maker ») qui conclut des opérations relatives au même type d'instrument financier ?
 - o Est-ce que ce cours représente une offre ferme, c'est-à-dire que le courtier s'engage à acquérir cet actif ou passif au cours qu'il indique¹⁰ ? L'offre ferme a donc bien évidemment plus de poids.
 - o Est-ce que ce cours tient bien compte des conditions de marché à la date de clôture ?

Lorsque ces informations externes servent d'éléments probants pour l'auditeur, l'auditeur devrait alors se demander si les informations récoltées sont suffisamment détaillées et, le cas échéant, s'il serait possible d'obtenir des explications ou informations complémentaires afin de mieux comprendre les méthodes, hypothèses et données utilisées par la source d'information externe. Dans le cas où les informations ne sont pas assez détaillées, il se pourrait que cela s'explique, par exemple, par le fait que les « teneurs de marché » (ceux qui fixent les prix) fournissent des explications (sur les méthodes, hypothèses et données) plutôt par catégorie d'actifs que par titre individuel.

(b) Expert choisi par la direction

Lorsque la direction fait appel à un expert, les hypothèses que cet expert élabore ou utilise deviennent les hypothèses de la direction si celle-ci les utilise afin d'établir une estimation

¹⁰ Mazars (2020)

comptable. Ce qui implique que les hypothèses d'un expert utilisées par la direction tombent fatalement sous le champ d'application de la norme ISA 540 révisée.

Si l'expert choisi par la direction a l'un de ces objectifs :

- Avoir recours à des méthodes ou des sources de données liées à des estimations comptables
- Présenter des observations à la direction
- Présenter des conclusions concernant une estimation ponctuelle

Alors, l'auditeur peut s'aider des exigences présentes dans les 3 approches de réponse au risque pour apprécier le caractère approprié des travaux de l'expert afin qu'il puisse correctement répondre à l'exigence de l'alinéa 8 c) de la norme ISA 500.

(c) Sociétés de services

Lorsque la direction fait appel à une société de services, l'auditeur peut s'aider de la norme ISA 402 (« Facteurs à considérer pour l'audit d'entités faisant appel à une société de services ») pour pouvoir mettre en œuvre des procédures ayant pour objectif de répondre aux exigences de la norme ISA 540 révisée.

4. Informations à fournir sur les estimations comptables

Les informations à fournir par l'auditeur sur les estimations comptables doivent apparaître sous forme d'éléments probants qui doivent être suffisants et appropriés compte tenu de l'évaluation du risque d'anomalies significatives relatives aux estimations comptables. Cela démontre encore ici le principe d'adaptabilité où les informations à fournir devront être plus pertinentes et convaincantes lorsque le risque d'anomalies significatives est élevé.

Afin de récolter ces informations, l'auditeur doit donc concevoir et mettre en place des procédures d'audit complémentaires afin de réaliser cet objectif. A noter qu'il s'agit ici d'une exigence supplémentaire à celles déjà présentes dans les approches de réponse aux risques et qui traitent elles, des informations à fournir relatives à l'incertitude d'estimation.

5. Indices d'un parti pris possible de la direction

Comme déjà exposé précédemment, l'auditeur doit analyser si les jugements et décisions de la direction relatifs aux estimations comptables ne sont pas entachés d'un parti pris possible de la direction. Il est cependant difficile de déterminer s'il existe un parti pris de la direction lorsqu'il analyse les estimations comptables de manière individuelle. Il est alors parfois plus opportun de regarder les estimations comptables dans leur ensemble voir même sur plusieurs exercices. Cela permettrait notamment de détecter si la direction a tendance à établir les estimations comptables à l'extrémité des fourchettes pour que les états financiers paraissent plus favorables pour la direction par exemple. Cette tendance pourrait être un indice d'un parti pris de la direction.

Voici d'autres exemples qui pourraient être l'indice que la direction a un parti pris :

- Lorsque la direction modifie une estimation comptable ou qu'elle change la méthode d'établissement d'estimations comptables sous prétexte d'un changement de circonstances alors que l'auditeur estime que ce n'est pas le cas.
- Lorsque la direction choisit ou élabore des hypothèses importantes ou des données qui rencontrent les objectifs de la direction. Par exemple, la direction pourrait avoir comme objectif d'augmenter le chiffre d'affaires à des fins personnelles comme un bonus plus important et choisit donc des hypothèses et données qui vont dans ce sens.
- Lorsque la direction a tendance à être pessimiste ou optimiste.

Lorsque l'auditeur détecte de tels indices, cela ne signifie pas obligatoirement qu'une anomalie est présente dans les états financiers. Cependant, ces indices peuvent aussi parfois laisser penser qu'il s'agit plutôt d'une anomalie qu'un simple parti pris de la direction.

Aussi, les indices détectés peuvent attirer l'auditeur à se questionner si son évaluation des risques et les procédures de réponse aux risques mises en œuvre sont toujours appropriées au regard des indices décelés. Il doit donc analyser si ces indices ne remettent pas en cause le caractère approprié des jugements émis par la direction et il doit aussi analyser les incidences qu'ont ces indices sur

son opinion sur les états financiers car, comme dit précédemment, il est possible que ces indices aient comme conséquence qu'il existe une anomalie significative dans les états financiers.

Enfin, par application de la norme ISA 240 relative à la fraude, l'auditeur doit analyser si les indices d'un parti pris possible ayant pour conséquence une anomalie significative dans les états financiers, ne résulteraient pas d'une fraude.

6. Evaluation globale fondée sur les procédures d'audit mises en œuvre

a) *Caractère suffisant et approprié des éléments probants*

Par application des paragraphes 25 et 26 de la norme ISA 330 aux estimations comptables, l'auditeur doit évaluer le caractère suffisant et approprié des éléments probants. Pour cela, il doit évaluer si :

- Ses évaluations faites des risques d'anomalies significatives restent valables compte tenu des informations qu'il a récoltées au cours de l'audit et notamment des possibles partis pris de la direction détectés.
- Les décisions de la direction relatives à la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir des estimations comptables dans les états financiers sont conformes au référentiel comptable applicable.
- Il a obtenu des éléments probants suffisants et appropriés. Il doit tenir compte de tous les éléments probants pertinents qu'il a pu obtenir, peu importe qu'ils soient corroborants ou contradictoires. Si ce point n'est pas respecté, il devra alors déterminer les incidences que cela peut avoir sur son opinion des états financiers de l'entité.

b) Les estimations comptables sont raisonnables ou ne comportent pas d'anomalies

Dans un deuxième temps, l'auditeur doit déterminer si les estimations comptables et les informations à fournir relatives à celles-ci sont raisonnables vis-à-vis du référentiel comptable applicable ou si ces estimations comptables comportent des anomalies.

Concernant le caractère raisonnable des estimations comptables, il faut revenir sur la notion de « caractère raisonnable au regard du référentiel comptable ». Cela signifie que les exigences pertinentes relatives aux estimations comptables du référentiel comptable ont été adéquatement appliquées par la direction. Ces exigences sont notamment relatives au choix de la méthode, des données, des hypothèses ainsi que l'estimation ponctuelle de la direction et les informations à fournir. D'autres facteurs peuvent être pris en compte par l'auditeur, comme :

- La cohérence entre les hypothèses et données de l'estimation comptable et les autres hypothèses et données utilisées pour d'autres estimations comptables de l'entité.
- Le fait de tenir compte des informations appropriés conformément aux exigences du référentiel comptable.
- Lorsque l'intervalle de confiance est large et qu'il contient plusieurs fois le montant du seuil de signification (comme énoncé dans « Exigences particulières lors de l'établissement d'un intervalle de confiance »), l'auditeur doit alors s'assurer qu'il a obtenu des éléments probants suffisants et appropriés.

Concernant la présence d'anomalies dans les estimations comptables, cela se retrouvera par exemple dans les cas suivants :

- Lorsque l'auditeur obtient des éléments probants pouvant étayer une estimation ponctuelle qui est différente de celle déterminée par la direction. Dans ce cas, la différence entre l'estimation de la direction et celle de l'auditeur constitue une anomalie et l'écart entre ces deux estimations ponctuelles représente le montant de l'anomalie.

- Il en va de même dans le cas d'un intervalle de confiance de l'auditeur qui n'inclurait pas l'estimation ponctuelle de la direction. Alors, l'anomalie correspondrait à l'écart entre l'estimation ponctuelle de la direction et l'extrémité la plus proche de l'intervalle de confiance de l'auditeur.

Pour ce qui est des informations qualitatives qui pourraient comprendre des anomalies significatives, l'auditeur peut s'aider du paragraphe A17 de la norme ISA 450. Les exemples d'anomalies significatives sur des informations qualitatives sont :

- Une description incomplète ou inexacte des objectifs relatifs à la gestion du capital de l'entité qui a des activités de banques ou assurances.
- Une omission d'informations relatives aux circonstances qui ont pour conséquence la comptabilisation d'une réduction de valeur dans le cas où l'entité a des activités minières.
- Une description incorrecte d'une méthode comptable.
- Une description inadéquate de la sensibilité aux cours de change lorsque l'entité a des activités à l'échelle internationale.

Lorsque les états financiers sont préparés sur base d'un référentiel comptable reposant sur le principe d'image fidèle, l'auditeur évalue l'image fidèle des états financiers en tenant compte de la présentation générale de ceux-ci, sa structure ainsi que son contenu et il évalue aussi si les états financiers comportent une expression adéquate des opérations et événements de sorte à donner une image fidèle. Par exemple, dans le cas où une estimation comptable a un degré élevé d'incertitude d'estimation, l'auditeur peut juger qu'il serait nécessaire d'apporter des informations supplémentaires dans les états financiers. Si la direction n'accède pas à la demande de l'auditeur, il pourrait alors conclure que les états financiers présentent des anomalies significatives. Il est alors possible que l'auditeur puisse exprimer une opinion modifiée conformément aux exigences de la norme ISA 705 révisée.

E. Déclarations écrites

L'auditeur doit demander une déclaration écrite à la direction ou au gouvernement d'entreprise attestant que les méthodes, hypothèses importantes et données utilisées pour établir les estimations comptables, ainsi que les informations à fournir relatives à celles-ci sont appropriées vis-à-vis du référentiel comptable applicable. L'auditeur doit aussi se demander s'il doit demander d'autres déclarations écrites relatives à des estimations comptables particulières. Ces déclarations écrites spécifiques peuvent par exemple attester que :

- La direction a tenu compte de toutes les informations pertinentes dont elle connaissait l'existence au moment d'établir des jugements importants relatifs à l'établissement d'estimations comptables.
- La direction a choisi et appliqué de manière uniforme et appropriée les méthodes, hypothèses et données.
- Les hypothèses utilisées par la direction reflètent les actions que celle-ci a l'intention et la capacité de livrer au nom de l'entité.
- Les informations fournies sont complètes et raisonnables vis-à-vis du référentiel comptable.
- La direction avait les connaissances ou compétences appropriées afin d'établir les estimations comptables. Ou qu'elle ait fait appel à des personnes ayant ces connaissances ou compétences appropriées.
- Aucun événement post-clôture n'entraîne un ajustement des estimations comptables ou des informations à fournir dans les états financiers.
- Lorsque la direction a estimé qu'il ne fallait pas comptabiliser une estimation comptable et/ou fournir des informations relatives à celle-ci, la direction pourrait attester que les critères de comptabilisation et/ou fourniture d'information étaient appropriés au regard du référentiel comptable applicable.

F. Communication avec le gouvernement d'entreprise, la direction et d'autres parties intéressées

La communication avec le gouvernement d'entreprise est obligatoire par l'application de la norme ISA 260 révisée et ISA 265 aux estimations comptables (ISA 540 révisée).

La norme ISA 260 révisée (paragraphe 16 a)) énonce le fait que l'auditeur doit communiquer au gouvernement d'entreprise son point de vue sur les aspects importants relatifs aux pratiques comptables de l'entité (ce qui inclut les méthodes comptables, les estimations comptables et les informations à fournir relatives aux pratiques comptables dans les états financiers). Pour l'aider à savoir quelles informations il doit communiquer à cet organe, la norme ISA 540 révisée présente dans l'annexe 2 toute une série de points qui peuvent faire l'objet d'une communication. La liste étant longue et non-exhaustive, j'ai décidé de sélectionner les points les plus importants de celle-ci. L'auditeur peut donc, entre autres, communiquer au gouvernement d'entreprise sur :

- Les risques d'anomalies significatives.
- Le degré ou l'absence de compréhension de la direction relatif à la nature des estimations comptables ainsi qu'aux risques liés à celles-ci.
- Le fait que la direction ait utilisé ou non les compétences ou connaissances qu'elle avait à sa disposition en interne (dans le comité de direction et tout autre travailleur de l'entité). Le cas échéant, si elle a fait appel à un expert ayant ces compétences ou connaissances appropriées.
- Le point de vue de l'auditeur sur l'écart qu'il y a entre son estimation ponctuelle et celle de la direction ou entre son intervalle de confiance et l'estimation ponctuelle de la direction.
- Les indices d'un parti pris possible de la direction.
- Le fait qu'il y ait eu ou non ainsi que le fait qu'il y aurait dû avoir ou non, un changement dans les méthodes aux fins d'établissement d'estimations comptables par rapport à

l'exercice précédent. S'il y a des changements, l'auditeur peut aussi énoncer les raisons/circonstances qui expliquent que les changements sont justifiés.

- Le fait que les méthodes utilisées par la direction soient appropriées ou non au regard des objectifs d'évaluation, de la nature des estimations comptables et du référentiel comptable applicable.
- La pertinence et la fiabilité des informations utilisées aux fins de l'établissement des estimations comptables et provenant de sources externes.
- Les différences importantes de jugements entre la direction (et/ou un expert) et l'auditeur.
- Les incidences possibles sur les états financiers des risques significatifs (l'incertitude d'estimation par exemple) pour lesquels des informations sont à fournir dans les états financiers.

Ensuite, la norme ISA 265 exige que l'auditeur communique au gouvernement d'entreprise à propos des déficiences importantes du contrôle interne que l'auditeur a pu détecter lors de son audit. Appliquées aux estimations comptables, les déficiences qu'il communiquera seront, par exemple, relatives :

- Au choix et à l'application des principales méthodes comptables, méthodes d'évaluation, hypothèses et données faites par la direction.
- A la gestion des risques et des systèmes mis en place relatifs à la gestion des risques.
- A l'intégrité des données et notamment celles provenant de sources externes.
- A l'utilisation, l'élaboration et la validation des modèles ainsi que les ajustements des modèles.

Enfin, il est possible que l'auditeur doive communiquer avec des organes tiers comme des autorités de réglementation ou de contrôle prudentiel. Par exemple, il se peut que, selon le pays, il doive communiquer aux autorités de réglementation des institutions financières (comme la FSMA ou la BNB en Belgique) des informations telles que l'application de contrôles stricts relatifs à des opérations sur des instruments financiers.

G. Documentation

L'auditeur est obligé de constituer une documentation d'audit répondant aux exigences de la norme ISA 230. En ce qui concerne les estimations comptables, l'auditeur doit alors inclure dans sa documentation d'audit les points suivants :

- Les éléments clés de sa compréhension de l'entité ainsi que son environnement. Cela inclut aussi le contrôle interne de l'entité (relatif aux estimations comptables) et les jugements qu'il a portés lors dans son évaluation des risques d'anomalies significatives.
- Le lien entre les procédures d'audit complémentaires qu'il a mises en œuvre et son évaluation des risques d'anomalies significatives. Les procédures d'audit complémentaires sont subordonnées à l'évaluation des risques d'anomalies significatives et peuvent s'expliquer par la présence d'un ou plusieurs facteurs de risques inhérents importants. Il est alors logique que cela se retrouve dans la documentation. Cependant, l'auditeur n'est pas tenu de documenter la manière dont il a tenu compte de chaque facteur de risque inhérent lors de son évaluation.
- Lorsque la direction n'a pas pris des moyens nécessaires appropriés afin de comprendre l'incertitude d'estimation, l'auditeur doit alors énoncer les mesures qu'il a appliquées, c'est-à-dire s'entretenir de ce point avec la direction et/ou réaliser une « estimation ponctuelle de l'auditeur » ou un « intervalle de confiance de l'auditeur » (voir point [« La direction n'a pas pris des moyens appropriés »](#) pour plus de détails).

- Les indices de parti pris de la direction qu'il a détectés lors de son audit et l'incidence de ces indices sur l'audit.
- Les jugements importants faits par la direction lors de l'établissement d'estimations comptables et à partir desquels il a pu déterminer que ces estimations comptables (ainsi que les informations y afférentes) étaient appropriées ou qu'elles comportaient des anomalies.

L'auditeur peut aussi inclure dans sa documentation :

- Lorsque la direction a utilisé une modélisation complexe, l'auditeur peut alors documenter son analyse de la cohérence des jugements de la direction et le fait que le modèle réponde aux exigences du référentiel comptable applicable.
- Lorsque le choix et l'application des méthodes, hypothèses et données comportent un degré élevé de complexité, l'auditeur peut alors décrire les jugements qu'il a portés pour déterminer s'il y avait lieu de faire appel à des connaissances et compétences particulières afin d'évaluer le risque d'anomalies significatives, les procédures à mettre en œuvre ou pour évaluer les éléments probants qu'il a obtenus. Lorsqu'il a fait appel à des compétences ou connaissances spécialisées, la documentation peut aussi inclure la façon dont cela a été appliqué.

Un point d'attention est placé sur l'exercice de l'esprit critique et de la documentation y afférente. Ce point fait référence au paragraphe A7 de la norme ISA 230 et énonce qu'il n'est parfois pas possible de documenter tous les points pour lesquels l'auditeur a exercé son jugement professionnel. Voici des exemples (découlant d'exigences présentes de la norme ISA 540 révisée) pour attester que l'auditeur a fait preuve d'esprit critique par son audit des estimations comptables :

- Lorsque l'auditeur a obtenu des éléments probants corroborants et contradictoires, l'auditeur peut démontrer l'usage de son esprit critique en documentant la manière dont il a évalué ces éléments probants.

- Lorsqu'il prend connaissance de l'entité et de son environnement, l'auditeur établit des attentes sur les états financiers quant à la nature des estimations comptables. Une preuve de l'usage de l'esprit critique est de comparer ces attentes avec les états financiers préparés par la direction.

- Le paragraphe 18 de la norme ISA 540 révisée oblige l'auditeur à éviter tout parti pris qui favoriserait l'obtention d'éléments probants corroborants ou l'exclusion d'éléments probants contradictoires.

- Toutes les exigences relatives à déceler des indices de parti pris de la direction sont des preuves de l'exercice de l'esprit critique par l'auditeur.

III. Nouveautés et objectifs de révision de la norme ISA 540 révisée

Dans ce chapitre, nous allons parcourir les principales nouveautés de cette norme révisée et énoncer les raisons de ces changements. Nous allons ainsi déterminer quels sont les changements apportés à l'ancienne norme ISA 540 par la révision de celle-ci et comprendre pourquoi ces changements ont été opérés. Il s'agit donc d'énoncer les changements et non pas de les détailler. Pour les détails de chaque point énoncé ci-dessous, tous les concepts ont été décortiqués dans le chapitre 2. Pour permettre une vision claire de chaque nouveauté, il sera énoncé l'impact que ces nouveautés ont sur la méthodologie de l'auditeur en l'illustrant par l'outil mis en place par PwC.

Cette partie se basera sur plusieurs documents comme les « basis for conclusions » et le document de présentation de la norme par l'IAASB « At a glance ». En plus de cela, j'analyserai la norme ISA 540 afin de détecter les changements apportés avec l'introduction de la norme ISA 540 révisée. Pour la partie illustrative, je prendrais en exemple deux EGA (Evidence Gathering Activity : fichier Excel où l'auditeur documente toutes les procédures mises en place et les éléments probants obtenus) élaborées par PwC : une sur l'évaluation du risque inhérent et du risque de contrôle ainsi que des risques d'anomalies significatives (phase d'audit de l'évaluation des risques) et une autre sur les réponses aux risques dans le cadre d'un goodwill. Chez PwC, il existe une EGA pour chaque type d'estimation comptable. J'ai donc choisi, sous conseil de Mr. Gaëtan Roy (directeur en audit chez PwC), de me concentrer sur l'EGA relative au goodwill. Dans ces EGA seront détaillées les étapes de l'outil mis en place par PwC nommé « 10 step framwork for auditing accounting estimates ».

A. Evaluation des risques

1. Evaluation séparée du risque inhérent et du risque de contrôle

a) Description de la nouveauté

La norme ISA 540 révisée a vu apparaître le fait que l'auditeur devait maintenant faire une évaluation du risque inhérent et du risque de contrôle séparée de l'évaluation qu'il fait déjà par application de la norme ISA 315. Cela a pour effet qu'il doit récolter des éléments probants sur, par exemple, l'entité et son environnement (tout comme selon l'ISA 315) mais ceux-ci doivent être relatifs aux estimations comptables.

b) Perception de cette nouveauté

Cette évaluation séparée du risque inhérent et du risque de contrôle aura pour effet que l'évaluation des risques sera plus détaillée, précise et ciblée sur les estimations comptables. Cela permettra aussi de construire une base plus solide pour l'élaboration et la mise en place de procédures d'audit complémentaires¹¹ car l'auditeur aura une connaissance plus approfondie de l'entité au niveau des estimations comptables.

c) Impact sur la méthodologie de l'auditeur

L'évaluation séparée du risque inhérent et du risque de contrôle aura comme impact sur la méthodologie de l'auditeur qu'il devra mettre en place des procédures supplémentaires. Dorénavant, durant la phase de l'évaluation des risques, il devra élaborer des procédures d'évaluation des risques générales (en application de la norme ISA 315) et des procédures d'évaluation des risques spécifiques aux estimations comptables (en application de la norme ISA 540 révisée). Pour ces dernières, cela se traduira par le fait que l'auditeur devra obtenir des éléments

¹¹ Thinus P. (2018)

probants, notamment sa prise de connaissance de l'entité et de son environnement, relatifs uniquement aux estimations comptables.

En ce qui concerne la méthodologie de PwC, cela se traduira bien évidemment par la création d'une nouvelle EGA dans la phase « planning » (évaluation des risques) appelée « ISA 540 R » (Annexe 1) et qui comprend une évaluation du risque inhérent et du risque de contrôle.

Understanding the entity's internal control	
1. Obtained an understanding of the nature and extent of oversight and governance that the entity has in place over management's financial reporting process relevant to accounting estimates.	<p>Name and date of inquiry:</p> <div style="background-color: #f4a460; height: 15px; width: 100%;"></div>
2. Obtained an understanding of how management identifies the need for, and applies, specialized skills or knowledge related to accounting estimates, including with respect to the use of a management's expert.	<p>Name and date of inquiry:</p> <div style="background-color: #f4a460; height: 15px; width: 100%;"></div>
3. Obtained an understanding of how the entity's risk assessment process identifies and addresses risks relating to accounting estimates.	<p>Name and date of inquiry:</p> <div style="background-color: #f4a460; height: 15px; width: 100%;"></div>
Understanding the entity and its environment	
4. Identified regulatory factors relevant to the entity's accounting estimates, including, when applicable, regulatory frameworks related to prudential supervision, considering the understanding of laws and regulations applicable to the entity obtained in the EGA <i>'Other risk assessment procedures'</i> .	
5. Identified all accounting estimates and related disclosures arising from material classes of transactions, account balances and disclosures based on our understanding of each of the following:	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Note - Estimated monetary amounts that form part of a larger in-scope account balance or class of transactions, such as a specific estimated amount within a larger account balance, may not need to be subject to the risk assessment and further audit procedures required by ISA 540(R) if considered immaterial.</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> • The entity's transactions and other events and conditions that may give rise to the need for, or changes in, accounting estimates to be recognized or disclosed in the financial statements. • The requirements of the applicable financial reporting framework related to accounting estimates, including how the requirements apply in the context of the nature and circumstances of the entity and its environment, and how transactions and other events or conditions are subject to, or affected by, inherent risk factors. • Regulatory factors related to the entity's accounting estimates, where identified in procedure 4 above. • The nature of the accounting estimates and related disclosures expected to be included in the entity's financial statements.

Figure 1 : évaluation du risque inhérent (PwC)

Comme le montre la figure 1, le fichier précité contient effectivement des procédures relatives à l'évaluation du risque inhérent et du risque de contrôle. Les procédures (représentées par les numéros sur la figure 1) se retrouvent dans les exigences de la norme ISA 540 révisée comme par exemple la procédure 1 qui fait référence au paragraphe 13 e) (point D 1. b) (1) du chapitre 2 de ce

mémoire) de la norme ISA 540 révisée. Etant donné que les réponses aux risques se font dans une EGA correspondant au type d'estimation comptable (goodwill, juste valeur des immobilisations corporelles, etc.), chaque type d'estimation comptable est évaluée séparément en ce qui concerne le risque inhérent (Annexe 2).

2. Echelle de risque inhérent

a) Description de la nouveauté

Une des grandes nouveautés de cette norme est l'apparition de l'échelle de risque inhérent. Cette nouveauté est une conséquence de la volonté de l'IAASB de rendre les normes ISA plus adaptables à chaque situation. Cela se traduit dans la norme ISA 540 révisée par le fait que plus le risque inhérent aux estimations comptables est élevé, plus l'auditeur devra mettre en œuvre des procédures afin de répondre à ce risque. Dès lors que le risque inhérent lié aux estimations comptables est faible, l'auditeur devra mettre en œuvre moins de procédures. Par exemple, les procédures d'audit relatives à des amortissements non complexes et avec une évaluation du risque inhérent considéré comme faible, seront moins étendues que des procédures d'audit relatives à des pertes de crédits attendues avec une évaluation du risque inhérent considéré comme élevée.

b) Perception de cette nouveauté

Cette nouveauté permettra aux auditeurs de pouvoir adapter les procédures d'audit au niveau de risques inhérents qu'ils ont déterminés. Ce qui signifie en pratique que, contrairement aux anciennes exigences de la norme ISA 540, l'auditeur pourra ne pas mettre en place des procédures lourdes pour des estimations comptables lorsque les estimations comptables sont peu nombreuses, peu complexes et qu'elles ne nécessitent que peu de subjectivité.

c) *Impact sur la méthodologie de l'auditeur*

Dans les cas où les procédures de l'auditeur seraient moins approfondies pour les raisons signifiées ci-dessus, les procédures d'audit pourraient ne consister qu'en des demandes d'informations auprès de la direction ainsi que des tests de cheminement. Les tests de cheminement consisteraient donc à vérifier si des procédures existent pour l'établissement des estimations comptables et si la direction a bien suivi ces procédures.

Concernant cette adaptabilité, PwC a mis une « guidance » en place (appelée « Obtaining and documenting an understanding of common accounting estimates ») pour définir les procédures qu'il fallait mettre en place pour chaque niveau de risque inhérent de chaque type d'estimation comptables (figure 2).

Accounting estimates - Understanding and risk assessment (ISA 540 (R))	
<i>Accounting estimate:</i>	<i>Recoverable amount of goodwill and indefinite-lived intangible assets</i>
Accounting estimates - Understanding the entity's internal control	
<small>Note - The nature, timing and extent of risk assessment procedures (including the understanding procedures documented below) required by ISA 540(R) will vary in relation to the estimation uncertainty assessed for each accounting estimate. Refer to the Practice Aid 'Obtaining and documenting an understanding of common accounting estimates'.</small>	

Figure 2 : principe d'adaptabilité (PwC)

3. Facteurs de risque inhérent

a) *Description de la nouveauté*

En termes de risque inhérent, la révision de la norme ISA 540 a aussi vu apparaître comme nouveauté l'apparition des facteurs de risque inhérent. Il s'agit de facteurs qui influencent grandement l'évaluation par l'auditeur du risque inhérent lié aux estimations comptables. Les trois facteurs sont : l'incertitude d'estimation, la complexité, la subjectivité. L'auditeur utilisera alors les notions de ces trois facteurs pour déterminer son évaluation du risque inhérent. En plus de ces trois facteurs, l'IAASB a pris en compte que d'autres facteurs pouvaient influencer sur le risque inhérent et c'est pourquoi « les autres facteurs de risque inhérent » ont été ajoutés.

b) Perception de cette nouveauté

L'introduction de ces trois facteurs (plus « les autres facteurs de risque inhérent ») permettra à l'auditeur de mieux apprécier l'évaluation du risque inhérent et du risque de contrôle. De plus, par la présence de bons nombres d'exemples relatifs à la façon dont un tel facteur à une influence sur les méthodes, hypothèses et données, l'auditeur a une base solide pour pouvoir apprécier chacun des facteurs de risque inhérent.

En outre, l'IAASB a inclus la notion « d'autres facteurs de risque inhérent » pour donner suite aux commentaires qu'il a reçu sur le projet ED-540. Ces commentaires énonçaient une volonté de mettre un point d'honneur sur le fait qu'il y ait d'autres facteurs de risque inhérent. Les facteurs de risque inhérent découlent donc de la volonté de l'IAASB de clarifier la norme ISA 540 et de donner une « guidance » plus étoffée pour améliorer la qualité des audits.

c) Impact sur la méthodologie de l'auditeur

En pratique, l'auditeur devra estimer dans quelle mesure chaque facteur de risque inhérent influence les estimations comptables. Il pourra compter sur un grand nombre d'indices donnés à titre d'exemples pour lui permettre de juger au mieux à quel point ces facteurs sont influents (paragraphe A72 à A79 de la norme ISA 540 révisée). En donnant un niveau de mesure pour chaque facteur de risque inhérent, l'auditeur sera alors à même de définir le niveau de risque inhérent.

Dans les procédures mises en place par PwC, le risque inhérent est évalué pour chaque type d'estimations comptables. Lorsque dans l'EGA, l'auditeur identifie un type d'estimations comptables, une nouvelle feuille s'ouvre et aidera l'auditeur à estimer le risque inhérent de chaque estimation identifiée (figure 3).

Accounts receivable/Expected credit losses

Loss allowance for Expected Credit Losses

Inventory

Net realizable value of inventory Allocated production overheads included within

Capitalized variances arising from differences between standard and actual cost General borrowing costs capitalized

Amounts receivable (or deductible) in respect of rebates, discount or other incentives included in purchase agreements

Notes receivable

Loss allowance for Expected Credit Losses Fair value of notes receivable

Lease receivable - Net investment in leases (lessor accounting)

Net investment in leases Loss allowance for Expected Credit Losses

Property, plant and equipment

Recoverable amount of property, plant & equipment Depreciation of property, plant and equipment

Fair value of property, plant and equipment General borrowing costs capitalized

Directly attributable costs capitalized to construction-in-progress assets Non-current assets classified as held for sale m

Investment properties

Fair value of investment properties Recoverable amount of investment properties

Depreciation of investment properties General borrowing costs capitalized

Investments in subsidiaries and affiliates

Recoverable amount of investments in subsidiaries and affiliates (for investments held at cost)

Intangible assets subject to amortization

Recoverable amount of intangible assets subject to amortization Fair value of intangible assets subject to amortization

Amortization of intangible assets subject to amortization General borrowing costs capitalized

Carrying value of balances related to Service Concession Arrangements

Goodwill and indefinite-lived intangible assets

Recoverable amount of goodwill and indefinite-lived intangible assets Fair value of indefinite-lived intangible assets

Accounts payable

Present value of accounts payable

Intercompany accounts

Loss allowance for Expected Credit Losses

Library Procedures | ECL - Accounts Receivable | Recoverable - Indefinite-lived

Figure 3 : risque inhérent par type d'estimation (PwC)

La nouvelle feuille donne toute une série de procédures pour apprécier les facteurs de risque inhérent (Annexe 2) comme par exemple déterminer si la direction a procédé à une revue, s'il y a eu des changements vis-à-vis des méthodes, hypothèses ou données durant l'exercice, etc. Cela permettra alors à l'auditeur de pouvoir évaluer l'influence de chaque facteur de risque inhérent sur le type d'estimations comptables ainsi que le niveau de risque inhérent (figure 4).

Accounting estimates - Assessing the risks of material misstatement															
Legend - L = Low, M = Moderate, H = High, N = Normal, E = Elevated (or higher end of normal, where applicable), S = Significant															
<ul style="list-style-type: none"> Based on the understanding obtained of the entity's accounting estimates and related internal control, assessed the level of inherent risk for the accounting estimate, including taking into account each of the inherent risk factors presented below. 															
Identified accounting estimates	Degree of estimation uncertainty			Impact of the following on making the accounting estimate:						Assessed level of inherent risk ⁽²⁾ (also reflecting magnitude of potential misstatement)					
	Complexity	Subjectivity	Other inherent risk factors ⁽¹⁾												
Nature of accounting estimate: Set all IRFs to Low Link Recoverable amount of goodwill and indefinite-lived intangible assets	L	M	H	L	M	H	L	M	H	L	M	H	N	E	S
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Figure 4 : niveau de facteur de risque inhérent (PwC)

B. Méthodes, hypothèses importantes et données

1. Description de la nouveauté

Pour les deux approches de réponse aux risques (celles autres que « *obtenir des éléments probants relatifs à des événements survenus jusqu'à la date du rapport du réviseur* »), l'auditeur doit recueillir des éléments probants relatifs aux méthodes, hypothèses importantes et données élaborées et utilisées par la direction. L'auditeur devra recueillir ces éléments probants même si l'estimation comptable a un risque considéré comme faible. Dès lors, l'auditeur pourra quand même alléger les procédures mais les procédures de réponse aux risques (autres que pour l'approche « *obtenir des éléments probants relatifs à des événements survenus jusqu'à la date du rapport du réviseur* ») devront toujours inclure une revue des méthodes, hypothèses et données.

Le changement réel se trouve dans les exigences liées à ces méthodes, hypothèses et données où l'IAASB a jugé plus pertinent de formuler les exigences sous forme d'objectifs à atteindre afin que les indications soient plus détaillées et claires.

2. Perception de cette nouveauté

Ce changement est en lien avec la clarification des réponses aux risques. Cela permettra à l'auditeur d'avoir un cheminement plus clair lorsqu'il met en œuvre les procédures de réponse aux risques car les exigences seront maintenant sous forme d'objectifs. Des procédures claires sont maintenant mises en avant pour chacun de ces trois points (méthodes, hypothèses et données).

3. Impact sur la méthodologie de l'auditeur

Ce léger changement se ressentira tout de même sur la méthodologie de l'auditeur car il devra recueillir des éléments probants pour chacun de ces points. Chez PwC, cela se traduira dans les EGA de réponse aux risques par le fait que, si l'auditeur choisit une des deux approches pour lesquelles des éléments probants sur les méthodes, données et hypothèses doivent être collectés, alors des procédures seront automatiquement requises (Annexe 3). De plus, pour les hypothèses et

données, des tests seront automatiquement proposés dans une nouvelle feuille lorsque l'on coche les procédures 14 et 16 (figure 5) afin de déterminer si les hypothèses et données utilisées par la direction sont appropriées au regard du référentiel comptable applicable.

<p>14. Determined whether the significant assumptions, including those included in discounted cash flow models (if applicable) and costs of disposal, used to develop the estimate are appropriate in the context of the applicable financial reporting framework, and, if applicable, changes from prior periods are appropriate</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tested all significant assumptions in tab 'Significant assumptions'</p>
<p>16. Determined whether the data, including cost of disposal, is appropriate in the context of the applicable financial reporting framework, is relevant and reliable in the circumstances and, if applicable, changes from prior periods are appropriate, in tab 'Data'.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tested a selection of data ('ToD form' added), or</p> <p><input type="checkbox"/> Tested all data</p>

Figure 5 : tests d'hypothèses et des données (PwC)

Les tests consisteront à passer en revue toutes les hypothèses et données (ou une sélection de données) l'une après l'autre (Annexe 3bis pour les hypothèses ; Annexe 3ter pour les données). Les procédures consistent notamment à déterminer si les hypothèses sont cohérentes par rapport aux règles d'évaluation de l'entité, si elles sont appropriées par rapport à la nature de l'estimation et de l'environnement de l'entité, etc. En ce qui concerne les données, on peut retrouver des procédures comme : identifier le raisonnement de la direction dans le choix des données, si les données ont changé par rapport à l'exercice précédent, etc.

Les méthodes sont quant à elles traitées dans la feuille principale de la procédure 3 à 11 (voir Annexe 3). On peut retrouver comme procédure : identifier la méthode appliquée par la direction (« fair value less cost of disposals » ou « value in use »), déterminer si la méthode est prescrite par le référentiel comptable, si un changement de méthode se base bien sur de nouvelles circonstances, etc.

C. Les approches de réponse aux risques

1. Description de la nouveauté

Les approches de réponses aux risques se sont également clarifiées et sont maintenant au nombre de trois :

- Obtenir des éléments probants relatifs à des événements survenus jusqu'à la date du rapport du réviseur
- Tester le processus qu'a suivi la direction pour établir l'estimation comptable
- Etablir une estimation ponctuelle ou un intervalle de confiance

Même si ces approches étaient déjà présentes dans la norme ISA 540, la révision a permis de dégager trois approches au lieu de quatre et de mieux détailler ces trois approches. La quatrième approche qui a été abandonnée lors de la révision était de « tester l'efficacité des contrôles sur la manière dont la direction a procédé aux estimations comptables, conjointement avec des contrôles de substance appropriés ». La norme a cependant inclus des procédures de tests de l'efficacité des contrôles en amont, afin de déterminer le risque d'anomalies significatives.

2. Perception de cette nouveauté

La raison pour laquelle l'IAASB a introduit ces approches de réponse aux risques était pour que la norme ISA 540 révisée soit mieux structurée et plus claire. De plus, les approches de réponse aux risques ne sont pas basées sur les facteurs de risque inhérent (incertitude d'estimation, complexité, subjectivité) mais sur les méthodes, hypothèses importantes et données car l'IAASB trouvait cela plus intuitif pour l'auditeur : cela est en effet plus cohérent avec la manière dont l'auditeur doit obtenir les éléments probants. En effet, étant donné que le but était de donner des objectifs relatifs aux exigences, il est dès lors plus cohérent de mettre en place de procédures relatives aux méthodes, hypothèses et données.

3. Impact sur la méthodologie de l'auditeur

L'impact sur la méthodologie ne constitue pas un réel bouleversement étant donné que ces approches étaient déjà présentes dans l'ancienne norme ISA 540. Cependant, le changement s'opère plus en profondeur dans la mesure où les approches en elles-mêmes ont été étoffées avec l'apparition de procédures plus claires sur les méthodes, hypothèses et données. Ce point vient d'ailleurs d'être abordé dans le point « E. Méthodes, hypothèses importantes et données ».

D. Evaluation globale

1. Description de la nouveauté

Une évaluation globale des estimations comptables est maintenant d'application. Ce concept existait déjà dans la norme ISA 540 mais celui-ci a été nettement renforcé par l'introduction de nouvelles exigences. On peut par exemple compter parmi les nouvelles exigences : vérifier si les évaluations des risques d'anomalies significatives restent toujours valables au vu des éléments probants obtenus et notamment lorsque l'auditeur a détecté des indices d'un parti pris possible ; lorsque qu'il évalue s'il a obtenu des éléments probants suffisants et appropriés, l'IAASB a ajouté que tous les éléments probants devaient être pris en compte, les corroborants comme les contradictoires ; etc.

2. Perception de cette nouveauté

Cette nouveauté devrait permettre aux auditeurs d'avoir une base plus solide lorsqu'il évalue si les estimations comptables sont appropriées. Cela permettra aussi aux auditeurs de prendre du recul quand ils évalueront si les éléments probants sont suffisants et appropriés. En effet, ils devront prendre en compte de manière globale tous les éléments probants (qu'ils soient corroborants ou contradictoires).

3. Impact sur la méthodologie de l'auditeur

L'impact sur la méthodologie de l'auditeur se traduit alors par de nouvelles procédures à mettre en place afin de répondre aux nouvelles exigences. Pour cela, PwC l'a intégré dans son outil « 10 step framework » comme dixième étape. La dixième étape (figure 6) consiste à définir si les estimations comptables et les informations y afférentes sont raisonnables et si les éléments probants sont suffisants et appropriés.

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 10 - Perform overall evaluation	
27. Evaluated, based on procedures performed, whether:	
	<ul style="list-style-type: none">• The assessments of the risks of material misstatement at the assertion level remain appropriate, including when indicators of possible management bias have been identified• Management's decisions relating to the recognition, measurement, presentation and disclosure of these accounting estimates in the financial statements are in accordance with the applicable financial reporting framework• Sufficient appropriate audit evidence has been obtained• Any corroborative or contradictory evidence exist and its impact on the audit evidence obtained• The accounting estimates and related disclosures are reasonable in the context of the applicable financial reporting framework
	<input checked="" type="checkbox"/> Accounting estimate and related disclosures considered reasonable and determined sufficient appropriate audit evidence has been obtained, or
	<input type="checkbox"/> Accounting estimate and related disclosures not considered reasonable and/or determined sufficient appropriate audit evidence has not been obtained
	+

Figure 6 : évaluation globale (PwC)

Dans cette étape, PwC a intégré cette évaluation globale sous forme de « checklist » où l'auditeur doit s'assurer que tous les points sont respectés. S'il estime que les estimations comptables ne sont pas raisonnables et/ou que les éléments probants ne sont pas suffisants et appropriés, l'auditeur doit alors en documenter les raisons et expliquer quelles ont été les solutions (figure 7).

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 10 - Perform overall evaluation

27. Evaluated, based on procedures performed, whether:

- The assessments of the risks of material misstatement at the assertion level remain appropriate, including when indicators of possible management bias have been identified
 - Management's decisions relating to the recognition, measurement, presentation and disclosure of these accounting estimates in the financial statements are in accordance with the applicable financial reporting framework
 - Sufficient appropriate audit evidence has been obtained
 - Any corroborative or contradictory evidence exist and its impact on the audit evidence obtained
 - The accounting estimates and related disclosures are reasonable in the context of the applicable financial reporting framework
- Accounting estimate and related disclosures considered reasonable and determined sufficient appropriate audit evidence has been obtained, or
- Accounting estimate and related disclosures **not** considered reasonable and/or determined sufficient appropriate audit evidence has not been obtained

Details and resolution:

Figure 7 : procédure où les estimations ne sont pas raisonnables (PwC)

En effet, l'auditeur pourrait alors conclure que cela a une influence sur son opinion. La plupart du temps, ce point n'ira pas jusqu'à une opinion modifiée mais plutôt vers un dialogue avec la direction pour que des changements dans les états financiers soient opérés.

E. Expert désigné par la direction

1. Description de la nouveauté

L'IAASB a renforcé les modalités d'application de la norme ISA 500 lorsque la direction de l'entité auditée fait appel à un expert. L'auditeur devra évaluer les travaux de l'expert et les conclusions qu'il tirera de cette analyse influenceront la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit complémentaires. L'auditeur évaluera la compétence, les capacités et l'objectivité de l'expert en analysant la nature des travaux de l'expert et le niveau de connaissances dans le domaine d'expertise de l'expert.

2. Perception de cette nouveauté

Cette nouveauté aura pour effet de créer un cadre plus robuste lorsque la direction fait appel à un expert. L'élaboration d'exigences supplémentaires aura pour effet que l'appel à un expert soit plus

encadré au niveau de l’audit. De plus, les éléments probants récoltés pour évaluer les travaux de l’expert pourront être utilisés comme éléments probants relatifs à la phase dans laquelle l’expert est intervenu lors de l’établissement de l’estimation comptable.

3. Impact sur la méthodologie de l’auditeur

Pour l’aider à analyser les travaux de l’expert, l’auditeur peut s’aider des approches de réponses aux risques en appliquant les exigences incluses dans ces approches. Il pourra notamment analyser les méthodes, hypothèses et données qui ont été élaborées et/ou utilisées par l’expert.

En ce qui concerne PwC, l’EGA sur le goodwill fait apparaître une feuille automatiquement dès que l’auditeur identifie qu’un expert est intervenu dans le processus d’établissement d’une ou plusieurs estimations comptables (figure 8).

Evaluate work of management's expert	
Global Procedures & Results	
Summary	
<p>Name and area of specialism of expert utilized:</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	
Evaluation of work	
1.	<p>Obtained management expert's work and evaluated source data of significance to their work for relevance, completeness, and</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> No source data considered significant, or <input type="checkbox"/> Auditor's expert evaluated source data - refer to tab '<i>Use of Auditors Expert</i>', or <input type="checkbox"/> Evaluated source data in tabs '<i>Library Procedures</i>' and '<i>Data</i>'
+	
2.	<p>Gained an understanding and evaluated assumptions and methods that are significant to the management's expert's work for their relevance and reasonableness.</p> <p>Checked those that apply:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> No assumptions and methods considered significant, or <input type="checkbox"/> Auditor's expert evaluated assumptions and methods - refer to tab '<i>Use of Auditors Expert</i>' <input type="checkbox"/> Evaluated assumptions and methods in tabs '<i>Library Procedures</i>' and '<i>Significant assumptions</i>'
+	
3.	<p>Evaluated relevance and reasonableness of the management's expert's findings/conclusions, and their consistency</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> No issues identified, or <input type="checkbox"/> Issues identified
+	
Overall assessment	
4.	<p>Based on the procedures performed, determined whether the work of management's expert is appropriate to be used as audit</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Expert's work considered appropriate, or <input type="checkbox"/> Expert's work not considered appropriate

Figure 8 : évaluation des travaux de l'expert (PwC)

Dans cette liste de procédures, on peut effectivement remarquer que les procédures sont équivalentes à celles que l'on peut retrouver dans les approches de réponse aux risques. L'auditeur teste les données et hypothèses dans les feuilles correspondantes et évalue les méthodes élaborées ou utilisées par l'expert dans la feuille principale « Library procedures ».

F. Connaissances et compétences spécialisées

1. Description de la nouveauté

Ce point concerne le cas où l'auditeur a besoin de faire appel à un expert lorsque l'estimation comptable est à ce point complexe qu'il doit faire appel à un expert spécialisé dans le domaine en question. Il ne s'agit pas ici d'une réelle nouveauté mais plutôt d'une clarification. La norme donne en effet plus d'exemples pour lesquels l'auditeur aurait besoin de compétences ou connaissances spécialisées l'amenant à recourir à un expert.

2. Perception de cette nouveauté

Cette clarification a pour but de répondre au fait que les estimations comptables sont de plus en plus complexes et que les connaissances et compétences doivent être de plus en plus pointues, d'où le recours à des experts. L'introduction de la notion de complexité technologique comme facteurs pouvant requérir un expert est un exemple que le monde des affaires est de plus en plus complexe et que le panel de compétences que l'auditeur devrait avoir s'élargit.

3. Impact sur la méthodologie de l'auditeur

L'impact sur la méthodologie de l'auditeur est qu'il devra analyser si son équipe d'audit a les compétences nécessaires afin d'apprécier au mieux les points complexes des estimations comptables (modèle complexe, technologie complexe, exercice d'un jugement complexe, etc.).

PwC a d'ailleurs inclus cette évaluation des compétences requises dans une étape de leur outil « 10 step framework ». L'étape 2 requiert alors de l'auditeur qu'il se demande si l'équipe d'audit a besoin de compétences ou connaissances spécialisées pour identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives, élaborer et mettre en œuvre des procédures de réponses aux risques, etc. (figure 9). S'il se rend compte que des compétences ou connaissances spécialisées sont requises, il nommera alors un expert (en interne ou en externe).

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 2 - Set roles and responsibilities	
8. Determined whether, for the identified accounting estimates, the engagement team requires specialized skills or knowledge to perform the risk assessment procedures, to identify and assess the risks of material misstatement, to design and perform audit procedures to respond to those risks, or to evaluate the audit evidence obtained in each of the tabs added for the identified accounting estimates in procedure 5 above.	
Note - Based on the determination made for each accounting estimate, determine whether there is a need to add one or more instances of the EGA 'Plan use of work of auditor's experts - [FSLI]'. +	

Figure 9 : évaluation des compétences requises (PwC)

A la fin des travaux de l'expert par l'auditeur, ce dernier évaluera le caractère approprié des travaux de l'expert pour pouvoir les utiliser comme élément probant (Annexe 3quinquies). Cette procédure est assez similaire (au niveau de la structure) aux procédures lorsque l'auditeur utilise les travaux de l'expert désigné par la direction comme éléments probants (voir point E. du présent chapitre). L'auditeur teste donc les données et hypothèses dans les feuilles correspondantes et évalue les méthodes élaborées ou utilisées par l'expert dans la feuille principale « Library procedures ». PwC y a ajouté une procédure supplémentaire (par rapports aux procédures relatives à l'expert désigné par la direction de l'entité auditée) qui consiste à déterminer s'il y a des points qui doivent être suivis plus en détail et si ces points ont bien été résolus.

G. Sources d'informations externes

1. Description de la nouveauté

L'IAASB a réalisé des amendements sur les exigences et modalités d'application de la norme ISA 500 (éléments probants). Par ces amendements, l'IAASB a décidé d'inclure des paragraphes supplémentaires dans la norme ISA 540 révisée pour avoir des modalités d'applications propres aux estimations comptables. Celles-ci portent sur des exigences relatives à l'examen par l'auditeur de la fiabilité des informations utilisées par la direction de l'entité auditée et provenant de sources d'informations externes. Dans la norme ISA 540 révisée, il s'agit des paragraphes A126 à A129 et dans ce mémoire, ils sont expliqués au point c) (4) dans la partie relative aux réponses aux risques. Par exemple, pour évaluer la pertinence d'informations externes sur des estimations en juste valeur, l'auditeur pourra prendre en considération si les justes valeurs (utilisées comme données externes) portent sur des opérations d'actifs comparables à l'estimation comptable ou non.

2. Perception de cette nouveauté

Cette nouveauté a pour but d'améliorer la qualité des audits en analysant de manière plus détaillée si les informations externes sont pertinentes et fiables.

3. Impact sur la méthodologie de l'auditeur

La norme ISA 540 révisée avec ses nouveaux paragraphes introduits par les amendements à la norme ISA 500 permettront à l'auditeur d'identifier plus facilement les points d'attention lorsque la direction de l'entité auditée utilise des informations provenant de sources d'informations externes.

L'impact sur les EGA de réponse aux risques n'est pas tellement perceptible car les changements dans la norme résident plutôt sur les modalités d'application et non des exigences. Cependant, le test des données (Annexe 3ter) présente une colonne imposant à l'auditeur d'évaluer si les données sont pertinentes et fiables. Dans le cas où les données proviennent de sources d'informations

externes, l'auditeur pourra alors s'appuyer sur les paragraphes A126 à A129 afin de déterminer quelle réponse donner à ce point.

H. Conclusion

Les changements importants liés à la révision de la norme ont d'abord été abordés de manière succincte, ensuite l'impact que ceux-ci auront sur la méthodologie des auditeurs a été exposé en l'illustrant avec un programme de travail élaboré par PwC.

Les changements ayant le plus d'impact sont relatifs à l'évaluation du risque inhérent et du risque de contrôle. Ils concernent : l'évaluation, maintenant séparée, du risque inhérent et du risque de contrôle, l'échelle de risque inhérent ainsi que les facteurs de risque inhérent.

Un autre changement important concerne les réponses aux risques qui ont vu leurs procédures remaniées sous forme d'objectif. Outre l'approche « *obtenir des éléments probants relatifs à des événements survenus jusqu'à la date du rapport du réviseur* », les approches sont structurées afin de récolter des éléments probants principalement sur les méthodes, hypothèses et données élaborées ou utilisées par la direction.

De mon point de vue, ces changements auront un impact favorable sur la qualité générale des audits. En effet, notamment par une évaluation séparée du risque inhérent et du risque de contrôle sur les estimations comptables, les auditeurs seront plus enclins à déterminer la meilleure réponse aux risques car ils auront une connaissance plus approfondie de l'entité au niveau des estimations comptables.

Enfin, je vais clôturer ce chapitre en faisant part des limites de ma recherche. D'abord, je pense qu'il aurait été préférable de pouvoir avoir accès à d'autres programmes de travail afin d'enrichir mon analyse sur l'impact de la norme ISA 540 révisée sur la méthodologie des auditeurs. Cela aurait permis de faire des comparaisons entre les programmes de travail de plusieurs cabinets d'audit et alors de permettre de définir une ligne directrice plus marquée. Cependant, l'accès à des programmes de travail est très compliqué car les outils développés au sein d'un cabinet d'audit

constituent généralement une plus-value et la diffusion de ceux-ci est donc très limitée. Ensuite, je pense qu'il aurait été opportun de combiner l'analyse de programmes de travail par des entretiens ciblés sur certains points afin de détailler les procédures que les auditeurs mettent en place. Cela aurait permis de donner une dimension plus profonde et complète à ce mémoire. Cependant, cette approche (combinaison de programmes de travail et d'interview) aurait été à ce point conséquente que cela aurait été difficile de la mettre en place dans le temps imparti. En outre, la norme n'étant pas encore obligatoire en Belgique, tous les cabinets ne l'ont pas anticipée et les interviews n'auraient pas nécessairement été pertinentes.

Conclusion

Pour résumer la chronologie de ce mémoire, nous avons abordé les objectifs qui ont poussé l'IAASB à réviser la norme ISA 540. Ensuite, les exigences et modalités d'application de la norme ISA 540 révisée ainsi que les changements apportés à l'ancienne norme ont été détaillés. Enfin, les impacts sur la méthodologie de l'auditeur ont été identifiés et un programme de travail mis en place par PwC a été présenté à titre d'exemple.

Dès lors, les principaux changements sont ceux relatifs au risque inhérent. La norme ISA 540 révisée demande maintenant à l'auditeur de faire une évaluation séparée du risque inhérent et du risque de contrôle. Cela a pour impact que l'auditeur doit prévoir des procédures supplémentaires lors de sa prise de connaissance de l'entité auditée qui sont relatives par exemple à l'entité et son environnement et aux contrôles pertinents pour l'audit.

Au niveau du risque inhérent, l'échelle de risque inhérent a été introduite. Cela signifie que, lorsque l'auditeur évalue le risque inhérent d'une estimation comptable comme faible, il pourra alors élaborer et mettre en œuvre des procédures d'audit moins approfondies. Cette nouvelle notion est en lien direct avec le principe d'adaptabilité que l'IAASB défend.

Concernant le risque inhérent, un dernier changement a été opéré et concerne la notion de facteurs de risque inhérent qui sont : l'incertitude d'estimation, la complexité, la subjectivité et les autres facteurs de risque inhérent. Ces facteurs ont pour but d'aider l'auditeur à mieux identifier et évaluer les risques inhérents et les risques de contrôles. Cela s'est traduit par exemple chez PwC par une analyse détaillée de chaque type d'estimation comptable en analysant par exemple les méthodes, données et hypothèses prises par la direction.

Ensuite, plusieurs autres changements ont été développés comme l'apparition des méthodes, des hypothèses et des données comme moteur des trois approches de réponses aux risques. Ces mêmes approches de réponses aux risques ont été remodelées afin de clarifier ce qu'on attendait de l'auditeur en termes d'éléments probants notamment car les exigences sont maintenant formulées sous forme d'objectifs. Les autres changements sont moins significatifs et sont relatifs à

l'évaluation globale, l'expert désigné par la direction, les connaissances et compétences spécialisées ainsi que les sources d'information externes.

Enfin, je conclurais ce mémoire en introduisant des perspectives de recherches futures. Les points clés de l'audit n'ont pas été abordés dans le cadre de ce mémoire car celui-ci se concentre surtout sur les changements dans les procédures d'évaluation. Cependant, la révision de la norme ISA sur les estimations comptables aura vraisemblablement un impact sur les points clés de l'audit et notamment lorsque l'estimation comptable est de nature très complexe.

Aussi, tout au long du processus d'élaboration de ce mémoire, la notion d'esprit critique est apparue de nombreuses fois au cours de mes recherches. J'aurais souhaité développer ce point plus en détail mais l'esprit critique est au cœur du changement futur de l'audit, et il est à ce point important qu'un sujet de mémoire pourrait lui être dédié. Par la complexification générale et permanente des affaires, l'esprit critique devra, je pense, être la compétence indispensable de l'auditeur à l'avenir.

Bibliographie

Avsnitt, F. (2019). *Eps 4: Why the revision of ISA 540 is creating a more collaborative dialogue between auditors and clients* [podcast]. HLB Cross-Border Business Talks. Retrieved from

<https://poddtoppen.se/podcast/1469350043/hlb-cross-border-business-talks/eps-4-why-the-revision-of-isa-540-is-creating-a-more-collaborative-dialogue-between-auditors-and-clients>

Bucaro, A. (2019). *Enhancing auditors' critical thinking in audits of complex estimates*. *Accounting, Organizations and Society*, 73, 35-49. Retrieved from

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0361368218303246>

ECOFI (2017). *L'environnement de contrôle déterminant pour la gestion des risques*. Retrieved from <https://www.formation-audit-ecofi.com/coso-environnement-contr%C3%B4le-risques/>

Focus IFRS (2015). *Appliquer IFRS 9 avec IFRS 4 : Propositions d'amendements d'IFRS 4* (ED/2015/11). Retrieved from

http://www.focusifrs.com/menu_gauche/actualites_phare/iasb/appliquer_ifrs_9_avec_ifrs_4_propositions_d_amendements_d_ifrs_4_ed_2015_11#:~:text=L'approche%20de%20superposition%20%3A%20option,%C3%A9mettant%20des%20contrats%20d'assurance&text=L'approche%20vis%C3%A0%20supprimer,actifs%20financiers%20selon%20IFRS%209.

Healy, K. (2019). *Auditing accounting estimates: Certified public accountant*. *The CPA Journal*, 89(2), 40-42. Retrieved from

<https://search.proquest.com/docview/2193486462?accountid=12156>

IAASB (2019). *Aperçu général : Norme ISA 540 (Révisée), modifications de concordance et modifications corrélatives*. Retrieved from <https://www.iaasb.org/publications-resources/aperu-g-n-ral-norme-isa-540-r-vis-e-modifications-de-concordance-et>

IAASB (2018). *Basis for conclusion: International Standard on Auditing 540 (Revised)*. Retrieved from <https://www.iaasb.org/publications-resources/isa-540-revised-auditing-accounting-estimates-and-related-disclosures-8>

IAASB (2019). *Focus on professional skepticism*. Retrieved from <https://www.iaasb.org/publications-resources/focus-professional-skepticism-0>

IAASB (2019). *ISA 540 (Revisée) – traduite par CPA*. Retrieved from <https://www.iaasb.org/publications-resources/norme-isa-540-r-vis-e-et-modifications-de-concordance-et-modifications>

IAASB (2019). *ISA 540 (Revised) implementation support: flow charts and diagram*. Retrieved from <https://www.iaasb.org/publications-resources/isa-540-revised-implementation-support-flow-charts-and-diagram-1>

IAASB (2019). *ISA 540 (revised) slide decks*. Retrieved from <https://www.iaasb.org/publications-resources/isa-540-revised-slide-decks-0>

IAASB (2009). *ISA 540. 2018 Handbook of International Quality Control, Auditing, Review, Other Assurance, and Related Services Pronouncements*, 480-523. Retrieved from <https://www.iaasb.org/publications-resources/2018-handbook-international-quality-control-auditing-review-other-0>

IASB (2014). *IFRS 9 Financial Instruments*. Retrieved from <https://www.ifrs.org/issued-standards/list-of-standards/ifrs-9-financial-instruments/>

IFAC (2018). *Guide to Using International Standards on Auditing in the Audits of Small- and Medium-Sized Entities*. Retrieved from <https://www.ifac.org/publications-resources/guide-using-international-standards-auditing-audits-small-and-medium-sized-33>

IFRS Box (2012). *IAS 39 vs IFRS 9*. Retrieved from <https://www.ifrsbox.com/ias-39-ifrs-9/>

Mazars (2020). *Offre ferme (Binding offer)*. Retrieved from <https://www.mazars.fr/Accueil/Expertises/Financial-Advisory-Services/Glossaire-Definition/O/Offre-Ferme-Binding-Offer>

Thinus P. (2018). *ISA 540 (Revised) Key concepts and changes*. ASA Magazine, 54-56. Retrieved from <http://magazine.accountancysa.org.za/publication/?i=524017&ver=html5&p=54>

Turner E., CPA (2017). *La nouvelle norme sur l'audit des estimations comptables entraînera des changements importants*. Retrieved from <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/audit-et-certification/blogue-sur-la-qualite-de-laudit/2017/mai/norme-audit-estimations-comptables>

Annexes

Annexe 1 : Evaluation du risque inhérent et du risque de contrôle

Accounting estimates - Understanding and risk assessment (ISA 540 (R))	
Global Procedures & Results	
Understanding the entity's internal control	
1. Obtained an understanding of the nature and extent of oversight and governance that the entity has in place over management's financial reporting process relevant to accounting estimates.	
Name and date of inquiry:	
Checked those that apply:	
<input type="checkbox"/> Those charged with governance (or management where there is no independent governance function) have the skills or knowledge to understand the characteristics of a particular method or model to make accounting estimates and the risks related to accounting estimates	
<input type="checkbox"/> Those charged with governance have the skills or knowledge to understand whether management made the accounting estimates in accordance with the applicable financial reporting framework	
<input type="checkbox"/> Those charged with governance are independent from management, have the information required to evaluate on a timely basis how management made the accounting estimates, and the authority to call into question management's actions when those actions appear to be inadequate or inappropriate	
<input type="checkbox"/> Those charged with governance oversee management's process for making the accounting estimates, including the use of models	
<input type="checkbox"/> Those charged with governance oversee the monitoring activities undertaken by management	
<input type="checkbox"/> Other	
+	
2. Obtained an understanding of how management identifies the need for, and applies, specialized skills or knowledge related to accounting estimates, including with respect to the use of a management's expert.	
Name and date of inquiry:	
Checked those that apply:	
<input type="checkbox"/> Management considers the specialized nature of the matter requiring estimation	
<input type="checkbox"/> Management consider the complex nature of the models required to apply the requirements of the applicable financial reporting	
<input type="checkbox"/> Management considers whether the nature of the condition, transaction or event requiring an accounting estimate is unusual or	
<input type="checkbox"/> Other	
+	
3. Obtained an understanding of how the entity's risk assessment process identifies and addresses risks relating to accounting estimates.	
Name and date of inquiry:	
Checked those that apply:	
<input type="checkbox"/> Management pays particular attention to selecting or applying the methods, assumptions and data used in making accounting	
<input type="checkbox"/> Management monitors key performance indicators that may indicate unexpected or inconsistent performance compared with historical or budgeted performance or with other known factor (e.g., changes in events or conditions)	
<input type="checkbox"/> Management identifies financial or other incentives that may be a motivation for bias	
<input type="checkbox"/> Management monitors the need for changes in the methods, significant assumptions or the data used in making accounting	
<input type="checkbox"/> Management has established appropriate oversight and review of models used in making accounting estimates	
<input type="checkbox"/> Management has implemented a process requiring documentation of the rationale for, or an independent review of, significant judgments made in making accounting estimate	
<input type="checkbox"/> Management has implemented a process of periodic model validation procedures	
<input type="checkbox"/> Management has taken steps to implement adequate segregation of duties between those responsible for risk assessment activities and those responsible for developing estimates	
<input type="checkbox"/> Other	
+	

Understanding the entity and its environment

4. Identified regulatory factors relevant to the entity's accounting estimates, including, when applicable, regulatory frameworks related to prudential supervision, considering the understanding of laws and regulations applicable to the entity obtained in the EGA 'Other risk assessment procedures'.

Note - Prudential supervision is a type of financial regulation that requires financial entities to manage risks and retain adequate capital.

- No regulatory factors identified, or
 Regulatory factors identified

+

5. Identified all accounting estimates and related disclosures arising from material classes of transactions, account balances and disclosures based on our understanding of **each** of the following:

Note - Estimated monetary amounts that form part of a larger in-scope account balance or class of transactions, such as a specific estimated amount within a larger account balance, may not need to be subject to the risk assessment and further audit procedures required by ISA 540(R) if considered immaterial.

- The entity's transactions and other events and conditions that may give rise to the need for, or changes in, accounting estimates to be recognized or disclosed in the financial statements.
- The requirements of the applicable financial reporting framework related to accounting estimates, including how the requirements apply in the context of the nature and circumstances of the entity and its environment, and how transactions and other events or conditions are subject to, or affected by, inherent risk factors.
- Regulatory factors related to the entity's accounting estimates, where identified in procedure 4 above.
- The nature of the accounting estimates and related disclosures expected to be included in the entity's financial

Note - Select all identified accounting estimates, either from the table below or by adding additional accounting estimates using the option available at the bottom of the table. For each identified accounting estimate a tab will be added to the EGA to support documentation of the understanding obtained of the accounting estimate, the retrospective review procedures performed and the results of our inherent risk assessment for each estimate. In addition, a read-only summary of our inherent risk assessment for each assessment will be available on the tab 'Risk assessment' to facilitate review of the outputs of our inherent risk assessment across all accounting estimates. Note that the title of each accounting estimates can be tailored, if necessary on the individual tabs added for each identified estimate. Also, do not manually delete tabs added for identified accounting estimates. Instead, deselect the estimate from the table below.

Identified accounting estimates (by FSLI)

Investments in debt and equity securities

- Loss allowance for Expected Credit Losses Fair value of investments in debt and equity securities

Derivatives

- Fair value of derivatives or embedded derivatives

Accounts receivable/Expected credit losses

- Loss allowance for Expected Credit Losses

Inventory

- Net realizable value of inventory Allocated production overheads included within the cost of inventory
 Capitalized variances arising from differences between standard and actual cost General borrowing costs capitalized
 Amounts receivable (or deductible) in respect of rebate, discount or other incentives included in purchase agreements

Notes receivable

- Loss allowance for Expected Credit Losses Fair value of notes receivable

Lease receivable - Net investment in leases (Lessor accounting)

- Net investment in leases Loss allowance for Expected Credit Losses

Property, plant and equipment

- Recoverable amount of property, plant & equipment Depreciation of property, plant and equipment
 Fair value of property, plant and equipment General borrowing costs capitalized
 Directly attributable costs capitalized to construction-in-progress assets Non-current assets classified as held for sale measured at fair value less costs to sell

Investment properties

- Fair value of investment properties Recoverable amount of investment properties (cost-model)
 Depreciation of investment properties General borrowing costs capitalized

Investments in subsidiaries and affiliates

- Recoverable amount of investments in subsidiaries and affiliates (for investments held at cost)

Intangible assets subject to amortization

- Recoverable amount of intangible assets subject to amortization Fair value of intangible assets subject to amortization
 Amortization of intangible assets subject to amortization General borrowing costs capitalized
 Carrying value of balances related to Service Concession Arrangements

Goodwill and indefinite-lived intangible assets

<input type="checkbox"/> Recoverable amount of goodwill and indefinite-lived intangible assets	<input type="checkbox"/> Fair value of indefinite-lived intangible assets
--	---

Accounts payable

<input type="checkbox"/> Present value of accounts payable
--

Intercompany accounts

<input type="checkbox"/> Loss allowance for Expected Credit Losses
--

Accruals, provisions and other liabilities

<input type="checkbox"/> Other provisions (including provisions for warranties and recalled products)	<input type="checkbox"/> Contingent liabilities
---	---

<input type="checkbox"/> Provisions associated with exit or disposal activities (including restructurings)	<input type="checkbox"/> Contingent assets
--	--

<input type="checkbox"/> Asset retirement obligations	<input type="checkbox"/> Provisions for recalled products
---	---

<input type="checkbox"/> Provisions for warranty costs
--

Income taxes

<input type="checkbox"/> Current and deferred taxes balances subject to uncertain tax treatments	<input type="checkbox"/> Carrying value of deferred tax assets
--	--

Notes payable and long-term debt

<input type="checkbox"/> Fair value of notes payable and long-term debt	<input type="checkbox"/> Fair value of financial liability component of a compound instrument
---	---

Lease liabilities (Lessee accounting)

<input type="checkbox"/> Lease liabilities and right-of-use assets
--

Pension, postretirement and other benefits

<input type="checkbox"/> Present value of defined benefit obligations	<input type="checkbox"/> Fair value of defined benefit plan assets
---	--

<input type="checkbox"/> Liabilities for termination benefits

Share capital and other equity accounts

<input type="checkbox"/> Fair value of assets to be distributed as a non-cash dividend to owners
--

Revenue from contracts with customers (including contract assets and liabilities)

<input type="checkbox"/> Performance obligations satisfied over time	<input type="checkbox"/> Multiple performance obligations and/or series of distinct goods and services
--	--

<input type="checkbox"/> Non-standard (e.g., variable) consideration or significant financing component	<input type="checkbox"/> Carrying value of costs incurred to obtain and fulfill contracts
---	---

Salaries/payroll expense

<input type="checkbox"/> Liabilities for expected costs from profit-sharing and bonus plans	<input type="checkbox"/> Liabilities for expected costs for accumulating short-term paid absence
---	--

Share-based compensation expense

<input type="checkbox"/> Share-based payment expense
--

Business Combinations

<input type="checkbox"/> Fair value of consideration transferred in a business combination	<input type="checkbox"/> Fair value of the assets acquired and liabilities assumed at acquisition date
--	--

Other Accounting Estimates (Select 'Add estimate' to add one or more additional estimates if not listed in the table)

Add Estimate

+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 1 - Perform risk assessment procedures

6. Obtained an understanding of the entity's information system as it relates to the accounting estimates reflected in the entity's financial statements, including how management identifies the relevant methods, assumptions or sources of data, and the need for changes in them, that are appropriate in the context of the applicable financial reporting framework in each of the tabs added for the identified accounting estimates in procedure 5 above.

Note - In obtaining this understanding we consider our understanding of the classes of transactions, events and conditions, that are significant to the financial statements and that give rise to the need for, or changes in, accounting estimates and related disclosures (as documented in EGA '*Understand and evaluate control activities (including PEFR process)*').

+

7. Reviewed the outcome of previous accounting estimates, or, where applicable, their subsequent re-estimation to assist in identifying and assessing the risks of material misstatement in the current period in each of the tabs added for the identified accounting estimates in procedure 5 above.

+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 2 - Set roles and responsibilities

8. Determined whether, for the identified accounting estimates, the engagement team requires specialized skills or knowledge to perform the risk assessment procedures, to identify and assess the risks of material misstatement, to design and perform audit procedures to respond to those risks, or to evaluate the audit evidence obtained in each of the tabs added for the identified accounting estimates in procedure 5 above.

Note - Based on the determination made for each accounting estimate, determine whether there is a need to add one or more instances of the EGA '*Plan use of work of auditor's experts - [FSLI]*'.

+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 3 - Assess the risks of material misstatement

9. Based on the understanding obtained of the entity's accounting estimates and related internal control, assessed the level of inherent risk for each accounting estimate, including taking into account relevant inherent risk factors, in each of the tabs added for the identified accounting estimates in procedure 5 above. In addition, reviewed the consistency and appropriateness of the inherent risk assessment for each identified accounting estimate in tab '*Risk assessment*'.

+

10. Designed further audit procedures that are responsive to the assessed risks of material misstatement at the assertion level, considering the reasons for the assessment given to those risks, by adding the following to the engagement database
- An execution EGA containing procedures specific to the nature of the estimate that also includes procedures to address ISA 540(R) requirements (indicated by ISA 540(R) in the EGA title), or
 - An execution EGA containing procedures specific to the nature of the estimate **and** the generic EGA '*Test accounting*'

+

Annexe 2 : Evaluation du risque inhérent Goodwill

Accounting estimates - Understanding and risk assessment (ISA 540 (R))																			
Accounting estimate:	Recoverable amount of goodwill and indefinite-lived intangible assets																		
Accounting estimates - Understanding the entity's internal control																			
<p>Note - The nature, timing and extent of risk assessment procedures (including the understanding procedures documented below) required by ISA 540(R) will vary in relation to the estimation uncertainty assessed for each accounting estimate. Refer to the Practice Aid 'Obtaining and documenting an understanding of common accounting estimates'.</p>																			
<p>• Applicable financial reporting framework requirements (PwC Audit 6204.2.2) Primary source(s) of relevant requirements of applicable financial reporting framework (e.g., relevant standard or specific requirements thereof): <i>[The documentation included below provides details of the relevant requirements of IFRS related to the recognition and measurement of this type of accounting estimate. Review the documentation and, if necessary, update to align with the specific nature of the identified accounting estimate. If the applicable financial reporting framework is not IFRS, update the documentation as appropriate to reflect the requirements of the applicable framework. Delete this sentence after making any appropriate updates]</i></p> <p>IAS 36 - Impairment of assets Paragraphs 18-57 - Measuring recoverable amount. (IFRS MoA 2.4.53)</p> <p>IAS 38 - Intangible assets Paragraph 108 In accordance with IAS 36, an entity is required to test an intangible asset with an indefinite useful life for impairment by comparing its recoverable amount with its carrying amount: (a) annually, and (b) whenever there is an indication that the intangible asset may be impaired.</p> <p>Details of nature of related disclosures required by applicable financial reporting framework: Various related disclosures required by IAS 36 paragraphs 126 to 137, including the judgments and estimates involved in impairment calculations.</p>																			
<p>• Method (PwC Audit 6204.3.1.2) Checked those that apply: <input type="checkbox"/> Fair value less costs of disposal <input type="checkbox"/> Value in use</p> <p>Details of method: <i>[Update the documentation below to reflect the understanding of the method obtained, including deleting this sentence.]</i></p> <p>IAS 36 defines recoverable amount as the higher of an asset's or cash-generating unit's (CGU's) fair value less costs of disposal and its value in use. The standard provides additional guidance on the use of present value techniques in measuring an asset's value in use. In determining fair value IAS 36 refers to the measurement requirements of IFRS 13 Fair Value Measurement.</p> <p>Details of how management selects, designs and applies the method to make the accounting estimate and details of model(s) used, if applicable:</p>																			
<p>• Assumptions (PwC Audit 6204.3.1.3) - Details of management's approach to identifying and selecting the assumptions used to make the estimate Checked those that apply: <input type="checkbox"/> Consideration of criteria or guidance provided by the applicable financial reporting framework <input type="checkbox"/> Consideration of knowledge of the entity's operations, commercial arrangements and future plans <input type="checkbox"/> Evaluation of alternative assumptions to those identified and selected <input type="checkbox"/> Consideration of assumptions used in making other accounting estimates with similar assumptions <input type="checkbox"/> Performance of periodic reviews of the relevance and completeness of assumptions <input type="checkbox"/> For fair value accounting estimates, identification of appropriate marketplace participants and market data to support assumptions <input type="checkbox"/> For inactive or illiquid markets, implementation of appropriate policies for adapting the application of the method to the circumstances <input type="checkbox"/> Other</p> <p>- Details of management's approach to identifying significant assumptions used to make the estimate <input type="checkbox"/> Management considered all identified assumptions to be significant, or <input type="checkbox"/> Management identified significant assumptions as follows:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #800000; color: white;">Assumptions used to make the estimate (checked those that apply):</th> <th style="background-color: #800000; color: white;">Determined by the auditor to be a significant assumption?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Projected future cash flows, for example revenues and assumed revenue growth rates (including growth rate applied to calculate</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Projected profit margins (e.g., gross and/or net margins)</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Projected capital expenditures</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Projected working capital requirements</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Discount rates</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Taxation-related assumptions, such as the ability to realize acquired past tax losses or in relation to uncertain tax positions</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Estimated costs of construction/replacement (e.g., when the cost approach is used)</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Other</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Assumptions used to make the estimate (checked those that apply):	Determined by the auditor to be a significant assumption?	<input type="checkbox"/> Projected future cash flows, for example revenues and assumed revenue growth rates (including growth rate applied to calculate	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Projected profit margins (e.g., gross and/or net margins)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Projected capital expenditures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Projected working capital requirements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Discount rates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Taxation-related assumptions, such as the ability to realize acquired past tax losses or in relation to uncertain tax positions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Estimated costs of construction/replacement (e.g., when the cost approach is used)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Other	<input type="checkbox"/>
Assumptions used to make the estimate (checked those that apply):	Determined by the auditor to be a significant assumption?																		
<input type="checkbox"/> Projected future cash flows, for example revenues and assumed revenue growth rates (including growth rate applied to calculate	<input type="checkbox"/>																		
<input type="checkbox"/> Projected profit margins (e.g., gross and/or net margins)	<input type="checkbox"/>																		
<input type="checkbox"/> Projected capital expenditures	<input type="checkbox"/>																		
<input type="checkbox"/> Projected working capital requirements	<input type="checkbox"/>																		
<input type="checkbox"/> Discount rates	<input type="checkbox"/>																		
<input type="checkbox"/> Taxation-related assumptions, such as the ability to realize acquired past tax losses or in relation to uncertain tax positions	<input type="checkbox"/>																		
<input type="checkbox"/> Estimated costs of construction/replacement (e.g., when the cost approach is used)	<input type="checkbox"/>																		
<input type="checkbox"/> Other	<input type="checkbox"/>																		

Data (PwC Audit 6204.3.1.4)

Underlying data to which management applies assumptions: Checked those that apply:	Data supporting management's assumptions (if applicable): Checked those that apply:
<input type="checkbox"/> Historical cost financial information for periods prior to projection period <input type="checkbox"/> Interest and inflation rates from reputable sources (e.g., governmental agencies, international financial data providers) <input type="checkbox"/> Historical prices or other terms included in contracts (e.g., contractually allowed inflationary increases) <input type="checkbox"/> Currency exchange rates during the period projected <input type="checkbox"/> Revenue and cost inflation projection, when using a nominal discount rate <input type="checkbox"/> Active market exchange data from reputable sources (e.g., level 1 inputs) <input type="checkbox"/> Other	<input type="checkbox"/> Beta measures <input type="checkbox"/> Risk-free rates <input type="checkbox"/> Equity risk premiums <input type="checkbox"/> Market data related to similar transactions (e.g., level 2 inputs) <input type="checkbox"/> Other
Details of nature of data used and basis of selection:	Details of nature of data used and basis of selection:

Changes (PwC Audit 6204.3.1.2-4)
 Identified or considered a need, for changes in the nature of the methods, assumptions or data used compared to the previous period.

No changes identified and considered, or
 Changes identified or considered

Estimation uncertainty (PwC Audit 6204.3.1.5)
 Obtained understanding of how management understands the degree of estimation uncertainty, including through considering the range of possible measurement outcomes, and how they address the estimation uncertainty, including selection of a point estimate and related disclosures:

Checked those that apply:

Comparison of other sources of data with similar characteristics to the data used in the model
 Performance of sensitivity analysis to determine effect of changes in the significant assumptions and/or the data
 Consideration of alternative valuation techniques acceptable under the applicable financial reporting framework
 Consideration of the range of reasonably possible outcomes in respect of the estimated amounts
 Consideration of the time to realize the outcome and the level of uncertainty associated with a long forecast period
 Other

Relevant control activities (PwC Audit 6204.3.2)

Details of control activities relevant to our audit of management's process for making accounting estimate:

Link to understanding and evaluation (including evidencing implementation) of relevant controls, documented in EGA 'Understand and evaluate control activities (including PEFR)', including reference to tab name and control number:

Specialized skills or knowledge (PwC Audit 6204.4.1)
 Determined whether management utilize specialized skills or knowledge related to this estimate, including use of a management's expert

No specialized skills or knowledge related to this estimate, or
 Management utilize specialized skills or knowledge related to this estimate

Determined whether specialized skills or knowledge will be needed to perform risk assessment and further audit procedures

No specialized skills or knowledge related to this estimate needed, or
 Specialized skills or knowledge will be needed to perform risk assessment or further audit procedures

Accounting estimates - Retrospective review

Note - A review of the outcome or re-estimation of previous accounting estimates (retrospective review) assists in identifying and assessing the risks of material misstatement when previous accounting estimates have an outcome through transfer or realization of the asset or liability in the current period, or are re-estimated for the purpose of the current period.

Management's retrospective review (PwC Audit 6204.3.3)

Checked those that apply:

Review of transfer/realization of asset or liability during current period
 Retrospective review performed as an element of re-estimate of accounting estimate during current period
 Other
 No retrospective review performed by management

Retrospective review performed by us?

Yes, or
 Not applicable - Estimate is new without any recent similar estimates

Accounting estimates - Assessing the risks of material misstatement

Legend - L = Low, M = Moderate, H = High, N = Normal, E = Elevated (or higher end of normal, where applicable), S = Significant

Based on the understanding obtained of the entity's accounting estimates and related internal control, assessed the level of inherent risk for the accounting estimate, including taking into account each of the inherent risk factors presented below.

Identified accounting estimates	Degree of estimation uncertainty			Impact of the following on making the accounting estimate:									Assessed level of inherent risk ⁽²⁾ (also reflecting magnitude of potential misstatement)		
	Complexity	Subjectivity	Other inherent risk factors ⁽¹⁾	L M H			L M H			L M H			N E S		
Nature of accounting estimate: Set all IRFs to Low	L	M	H	L	M	H	L	M	H	L	M	H	N	E	S
Link Recoverable amount of goodwill and indefinite-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Test recoverable amount - Goodwill and indefinite-lived intangible assets (ISA 540 (R))
When performing the procedures in this EGA consider the inherent risk factors and assessed risk of material misstatement related to the estimate as determined in the EGA 'Accounting estimates - Understanding and risk assessment (ISA 540 (R))'. Consider also any audit evidence obtained from testing operating effectiveness of internal controls.
Global Procedures & Results
Impairment indicators
<p>1. Identified whether events occurred or circumstances exist within the entity, its industry, or the economy indicating the carrying value of goodwill and indefinite-lived intangible assets may be impaired, by considering whether any of the following impairment indicators were present.</p> <p>Checked those that apply:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Greater than expected declines in market values <input type="checkbox"/> Significant adverse changes in the technological, market, economic or legal environment impacting the entity or the market to which the asset is dedicated <input type="checkbox"/> Changes in market interest rates or other market rates of return that are likely to significantly affect the discount rate used in the impairment assessment <input type="checkbox"/> Carrying amount of net assets of the entity exceeding its market capitalization <input type="checkbox"/> Evidence of obsolescence of an asset <input type="checkbox"/> Significant adverse changes impacting the manner in which an asset is used or is expected to be used <input type="checkbox"/> Internal reporting indicating the economic performance of an asset is, or will be, worse than expected <input type="checkbox"/> Actual or forecast net cash outflows or operating profits or losses may be significantly worse than expected <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/> No events or circumstances identified that indicate an asset may be impaired <p style="text-align: left;">+</p>
10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 3 - Determine testing approach
<p>2. Determined the approach that will be used to respond to the assessed risks of material misstatement at the assertion level, taking into consideration the reasons for the assessment determined for the applicable risks as documented in EGA 'Accounting estimates - Understanding and risk assessment (ISA 540(R))' and in a manner that is not biased towards obtaining audit evidence that may be corroborative or towards excluding audit evidence that may be contradictory (goodwill and indefinite-lived intangible assets are tested at least annually for impairment irrespective of indicators).</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Note - In designing and performing further audit procedures we may use any of the three testing approaches listed below (individually or in combination). For example, when several significant assumptions are used to make an accounting estimate, we may decide to use a different testing approach for each significant assumption.</p> </div> <p>Checked those that apply:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Obtaining evidence from events occurring up to the date of the auditor's report <input checked="" type="checkbox"/> Testing how management made the estimate <input type="checkbox"/> Developing an auditor's point estimate or range <p style="text-align: left;">+</p>
10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 4 - Test method(s) - Testing how management made the estimate
<p>3. Assessed the level (i.e., cash generating unit (CGU) or asset) at which impairment testing is to be performed, inquired of management and considered knowledge of the business including the use of assets and internal reporting, and prior year audit work (when applicable).</p> <p>Name and date of inquiry and details of assessment:</p> <div style="background-color: #f5deb3; height: 20px; margin: 5px 0;"></div> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impairment testing to be performed at the CGU level - the smallest identifiable group of assets that generates cash inflows that are largely independent of the cash inflows from other assets or groups of assets has been identified, or <input type="checkbox"/> Impairment testing to be performed at the asset level - cash flows can be identified for individual assets <p style="text-align: left;">+</p>

4. Identified the method(s) used by management for establishing the recoverable amount of the CGU or asset, in accordance with the applicable financial reporting framework.

Note - If management has identified that the asset's (or CGU's) carrying amount exceeds its recoverable amount, and has therefore identified an impairment loss, it will be necessary for us to perform audit procedures over management's estimate of both the fair value less costs of disposal and the value in use of the asset. In such situations, it will be necessary to select both the 'Fair value less costs of disposal' and 'Value in use' check boxes below.

Checked those that apply:

- Fair value less costs of disposal
 Value in use

Details of method, including details of any models used:

+

5. Determined whether the method selected by management for establishing the recoverable amount is appropriate in the circumstances given the nature of the accounting estimate, the requirements of the applicable financial reporting framework, other available valuation concepts or techniques, regulatory requirements, and the business, industry and environment in which the entity operates.

- Method prescribed by the applicable financial reporting framework with no alternatives, or
 Method prescribed by the applicable financial reporting framework with alternatives, or
 Method **not** prescribed by the applicable financial reporting framework

+

6. Assessed how management has investigated the reasons for significant differences when management has determined that different methods result in a range of significantly different estimates.

- Not applicable - no different method used, or more than one method used by management but no significantly different estimates determined,
 Significant differences identified and investigated by management

+

7. Determined whether changes to the methods selected are reasonable and in compliance with the applicable financial reporting framework.

- Not applicable - no change in management's method of making the estimate, or
 Changes to methods during the current period identified

+

Recoverable amount is determined by the fair value less costs of disposal

8. Updated understanding of the valuations techniques used to determine fair values for impairment testing.

Valuation technique(s) used are:

- Market approach
 Cost approach
 Income approach

+

9. Determined that the entity's fair value assessment(s) assumes **each** of the following:
- Appropriate characteristics of the assets or liabilities being measured (e.g. condition, location or restrictions on the sale or use of an asset) have been taken into account

Details:

- Assets and liabilities are exchanged in an orderly transaction between market participants under current market conditions

Details:

- The transaction is to take place in either the principal market, or in the absence of a principal market, the most advantageous market for the

Details:

- The measurement assumptions used are assumptions that market participants would use assuming the market participants act in their best

Details:

- The measurement assumptions take into account assets being used in their **highest and best use** that is physically possible, legally permissible and financially feasible

Details:

+

10. Tested the calculation of the impairment loss (including the appropriate allocation of assets and liabilities to CGUs, if applicable) by comparing the carrying value of assets/CGUs with the fair value less costs of disposal and verified that the amount of loss, if any, is recognized in profit and loss

Details of work performed or provided link:

- No impairment loss identified, or
- Impairment loss identified

+

11. Performed appropriate additional testing procedures over complex model(s) used in making the estimate.

Note - A model, and the related method, is more likely to be complex when:

- Understanding and applying the method, including designing the model and selecting and using appropriate data and assumptions, requires specialized skills or knowledge;
- It is difficult to obtain data needed for use in the model because there are restrictions on the availability or observability of, or access to, data;
- It is difficult to maintain the integrity (e.g., accuracy, consistency, or completeness) of the data and assumptions in using the model due to multiple valuation attributes, multiple relationships between them, or multiple iterations of the calculation.

- No complex modelling involved when developing the accounting estimate, or
- Application of the method involves complex modelling and performed the following:

+

Maintenance of integrity of significant assumptions and data

12. Determined whether integrity (i.e., maintenance of completeness and accuracy) of significant assumptions and data has been maintained through all stages of information processing (e.g., input, storage, retrieval, transmission or processing), including whether data and significant assumptions are subject to all changes intended by management and not subject to any unintended changes.

- Limited stages of information processing are involved in the method (e.g., single spreadsheet) and procedures performed over significant assumptions and data in Steps 5 and 6 below are considered sufficient to determine that integrity of significant assumptions and data has been maintained, or
- Performed additional testing procedures to determine whether integrity of significant assumptions and data has been maintained (e.g., where multiple stages of information processing are undertaken)

+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 5 - Test significant assumptions & Step 6 - Test data - Testing how management

Recoverable amount is determined by the fair value less costs of disposal

13. Identified significant inputs used in valuation technique(s).
Checked those that apply:
 Level 1 inputs (i.e. quoted prices)
 Level 2 inputs (i.e. observable inputs other than level 1 quoted prices)
 Level 3 inputs (i.e. unobservable inputs)
+
14. Determined whether the significant assumptions, including those included in discounted cash flow models (if applicable) and costs of disposal, used to develop the estimate are appropriate in the context of the applicable financial reporting framework, and, if applicable, changes from prior periods are appropriate
 Tested all significant assumptions in tab '*Significant assumptions*'
+
15. Determined whether the significant assumptions are consistent with each other and with those used in other accounting estimates, or with related assumptions used in other areas of the entity's business activities.
 No issues identified, or
 Issues identified
+
16. Determined whether the data, including cost of disposal, is appropriate in the context of the applicable financial reporting framework, is relevant and reliable in the circumstances and, if applicable, changes from prior periods are appropriate, in tab '*Data*'.
 Tested a selection of data ('*ToD form*' added), or
 Tested all data
+
17. Determined whether the data has been appropriately understood or interpreted by management, including with respect to contractual terms.
 No issues identified, or
 Issues identified
+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 7 - Evaluate work of specialists and experts

18. Verified specialist work is documented appropriately.
 Not applicable - specialists not involved in the audit of recoverable amount, or involved only in a coaching role, or
 Specialists have documented procedures directly in this EGAs, or
 Specialists have provided a Memorandum which has been reviewed and included in provided link
+
19. Evaluated the appropriateness of expert's work as audit evidence.
Checked those that apply:
 Not applicable - no expert's work used as audit evidence, or
 Evaluated the work of management's expert in tab '*Use of Management's Expert*'
 Evaluated the work of auditor's expert in tab '*Use of Auditor's Expert*'
+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 8 - Test disclosures and address estimation uncertainty

Testing how management made the estimate

20. Evaluated, based on the procedures performed above, whether management have taken appropriate steps to understand estimation uncertainty by considering the following:
Checked those that apply:
 Whether management understood the estimation uncertainty, through identifying the sources, and assessing the degree of inherent variability in the measurement outcomes and the resulting range of reasonably possible measurement outcomes
 Whether management identified the degree to which, in the measurement process, complexity or subjectivity affect the risk of material misstatement, and addressed the resulting potential for misstatement through applying:
• Appropriate skills and knowledge in making accounting estimates, and
• Professional judgment, including by identifying and addressing susceptibility to management bias
 Whether management addressed estimation uncertainty through appropriately selecting management's point estimate and related disclosures that describe the estimation uncertainty
 Other
+

21. Verified whether management has taken appropriate steps to address estimation uncertainty by selecting an appropriate point estimate and developing related disclosures about estimation uncertainty by considering the following:

Checked those that apply:

- Whether the methods and data used were selected appropriately, including when alternative methods for making the accounting estimate and alternative sources of data were available
- Valuation attributes used were appropriate and complete
- The assumptions used were selected from a range of reasonably possible amounts and were supported by appropriate data that is relevant and reliable
- The data used was appropriate, relevant and reliable, and the integrity of that data was maintained
- The calculations were applied in accordance with the method and were mathematically accurate
- Management's point estimate is appropriately chosen from the reasonably possible measurement outcomes
- The related disclosures appropriately describe the amount as an estimate and explain the nature and limitations of the estimation process, including the variability of the reasonably possible measurement outcomes
- Other

+

22. Based on the procedures performed and audit evidence obtained:

- Management has taken appropriate steps to understand and address estimation uncertainty, or
- Management has **not** taken appropriate steps to understand and address estimation uncertainty. Requested management to perform additional procedures to understand estimation uncertainty or to address it by reconsidering the selection of management's point estimate or considering providing additional disclosures relating to the estimation uncertainty.

+

Disclosures other than those related to estimation uncertainty

23. Evaluated whether the estimate is appropriately presented and disclosed in the financial statements.

- No specific presentation and disclosure requirements related to the accounting estimates identified in addition to those tested in EGA 'Verify presentation and disclosure - Goodwill and indefinite-lived intangible assets' or EGA 'Financial statements related procedures', or
- Additional specific requirements identified

Based on evaluation performed, presentation and disclosure determined to be:

- Appropriate, or
- Not appropriate

+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 9 - Considering management bias

24. Assessed the judgments made in selecting the method, significant assumptions and data to identify indicators of possible management bias.

- No indicators of possible management bias noted, or
- Indicators of possible management bias noted

+

10 Step Framework for Auditing Accounting Estimates - Step 10 - Perform overall evaluation

25. Evaluated, based on procedures performed, whether:

- The assessments of the risks of material misstatement at the assertion level remain appropriate, including when indicators of possible management bias have been identified
 - Management's decisions relating to the recognition, measurement, presentation and disclosure of these accounting estimates in the financial statements are in accordance with the applicable financial reporting framework
 - Sufficient appropriate audit evidence has been obtained
 - Any corroborative or contradictory evidence exist and its impact on the audit evidence obtained
 - The accounting estimates and related disclosures are reasonable in the context of the applicable financial reporting framework
- Accounting estimate and related disclosures considered reasonable and determined sufficient appropriate audit evidence has been obtained, or
 - Accounting estimate and related disclosures **not** considered reasonable and/or determined sufficient appropriate audit evidence has not been obtained

+

Annexe 3bis : Test hypothèses importantes – Goodwill

Accounting estimates - Significant assumptions									
DETAILS OF ASSUMPTIONS				DOCUMENTATION OF TESTING					
Assumption number	Significant assumption name	Assumption description, including basis of determining assumption value	Assumption value(s) utilized in the development of the estimate	Assumption consistent with entity's accounting policy (Y/N - if No, provide details)	Assumption appropriate in the circumstances given the nature of the asset, business and industry environment (Y/N - if No, provide details)	Details of the supporting documentation examined for significant assumption	Changes to assumption from prior period appropriate (Y/N/NA and details)	Does the assumption depend on management's intent and ability to carry out specific courses of action? (Y/N - If Yes, document details of procedures performed to assess management's intent and ability to carry out the action)	Notes
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
etc.									

Annexe 3ter : Test des données – Goodwill

Accounting estimates - Data											
DETAILS OF ASSUMPTIONS					DOCUMENTATION OF TESTING						
Sample item	Data name	Data description	Data characteristic (Data supporting management's assumptions or Data to which the assumptions are applied in the accounting estimate)	Data value(s)	Management's rationale for the selection of the data	Data appropriate in the circumstances given the nature of the accounting estimate, the requirements of the applicable financial reporting framework, and the business, industry and environment in which the entity operates (Y/N - if No, provide details)	Data changed from prior period (Y/N - if Yes, provide details of the change including whether it is based on new circumstances or new information)	Data value agreed to the supporting documentation (Y/N - if No, provide details)	Data is relevant and reliable in the circumstances (Y/N - if No, provide details)	Details of the supporting documentation examined (e.g., link to EGA Test reliability of information generated by an IT application' where applicable)	Notes
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
etc.											

Evaluate work of management's expert	
Global Procedures & Results	
Summary	
Name and area of specialism of expert utilized:	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 20px; background-color: #fff9c4;"></div>
Evaluation of work	
1. Obtained management expert's work and evaluated source data of significance to their work for relevance, completeness, and accuracy.	<input type="checkbox"/> No source data considered significant, or <input type="checkbox"/> Auditor's expert evaluated source data - refer to tab 'Use of Auditors Expert', or <input type="checkbox"/> Evaluated source data in tabs 'Library Procedures' and 'Data'
+	
2. Gained an understanding and evaluated assumptions and methods that are significant to the management's expert's work for their relevance and reasonableness.	Checked those that apply: <input type="checkbox"/> No assumptions and methods considered significant, or <input type="checkbox"/> Auditor's expert evaluated assumptions and methods - refer to tab 'Use of Auditors Expert' <input type="checkbox"/> Evaluated assumptions and methods in tabs 'Library Procedures' and 'Significant assumptions'
+	
3. Evaluated relevance and reasonableness of the management's expert's findings/conclusions , and their consistency with other audit	<input type="checkbox"/> No issues identified, or <input type="checkbox"/> Issues identified
+	
Overall assessment	
4. Based on the procedures performed, determined whether the work of management's expert is appropriate to be used as audit evidence.	<input type="checkbox"/> Expert's work considered appropriate, or <input type="checkbox"/> Expert's work not considered appropriate
+	

Evaluate work of auditor's expert	
Global Procedures & Results	
Summary	
	<p style="margin: 0;">Name and area of specialism of expert utilized:</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 20px; width: 100%; background-color: #fff9c4;"></div>
Evaluation of work	
1.	<p>Obtained experts report and evaluated source data of significance to the auditor's expert's work for relevance, completeness, and</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Source data not considered significant, or <input type="checkbox"/> Auditor's expert has documented procedures directly in in tabs 'Library Procedures' and 'Data', or <input type="checkbox"/> Auditor's expert has provided a memorandum which has been reviewed and included <u>in provided link</u> <p style="margin: 0;">+</p>
2.	<p>Gained an understanding and evaluated assumptions and methods that are significant to the auditor's expert's work for their</p> <p>Checked those that apply:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> No assumptions and methods considered significant, or <input type="checkbox"/> Auditor's expert has documented procedures directly in in tabs 'Library Procedures' and 'Significant assumptions' <input type="checkbox"/> Auditor's expert have provided a memorandum which has been reviewed and included <u>in provided link</u> <p style="margin: 0;">+</p>
3.	<p>Evaluated relevance and reasonableness of the auditor's expert's findings/conclusions, and their consistency with other</p> <p>Checked those that apply:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inquired of the auditor's expert <input type="checkbox"/> Reviewed the working papers and reports of the auditor's expert <input type="checkbox"/> Corroborative procedures (e.g., examining third party data or confirming relevant matters with third parties) <input type="checkbox"/> Discussed with another expert with relevant expertise (e.g., when expert's conclusions are not consistent with other audit <input type="checkbox"/> Discussed the auditor's expert's report with management <input type="checkbox"/> Other <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> No issues identified, or <input type="checkbox"/> Issues identified <p style="margin: 0;">+</p>
4.	<p>Performed procedures deemed necessary to address any follow up matters indicated by the expert.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Not applicable - No follow up matters were identified by the expert, or <input type="checkbox"/> Performed procedures to resolve the follow up matters <p style="margin: 0;">+</p>
Overall assessment	
5.	<p>Based on the procedures performed, determined whether the work of the auditor's expert is appropriate to be used as audit</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Expert's work considered appropriate, or <input type="checkbox"/> Expert's work not considered appropriate <p style="margin: 0;">+</p>

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Louvain School of Management

Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique | www.uclouvain.be/lsm